
Des officiers du prince dans la ville : les receveurs d'Arras et Saint-Omer du gouvernement royal aux ducs Valois de Bourgogne (mi XIV^e-mi XV^e siècle)

Officers of the Prince in the City: receivers of Arras and Saint-Omer from the Royal Government to the time of the Valois dukes of Burgundy (half 14th-mid 15th century)

Fürstliche Beamte in der Stadt : Die Finanzbeamten von Arras und Saint-Omer von der königlichen Regierung bis zu den Herzögen des Hauses Valois-Burgund (Mitte des 14. - 15. Jahrhunderts)

Unos oficiales del príncipe en la ciudad : los receptores de Arras y Saint-Omer, desde el gobierno real hasta los duques Valois de Borgoña (mediados del s. XIV- mediados del s. XV)

Jean-Baptiste Santamaria



Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Édition électronique

URL : <http://comptabilites.revues.org/2217>

ISSN : 1775-3554

Référence électronique

Jean-Baptiste Santamaria, « Des officiers du prince dans la ville : les receveurs d'Arras et Saint-Omer du gouvernement royal aux ducs Valois de Bourgogne (mi XIV^e-mi XV^e siècle) », *Comptabilités* [En ligne], 9 | 2017, mis en ligne le 30 janvier 2017, consulté le 08 février 2017. URL : <http://comptabilites.revues.org/2217>

Ce document a été généré automatiquement le 8 février 2017.

Tous droits réservés

Des officiers du prince dans la ville : les receveurs d'Arras et Saint-Omer du gouvernement royal aux ducs Valois de Bourgogne (mi XIV^e-mi XV^e siècle)

Officers of the Prince in the City: receivers of Arras and Saint-Omer from the Royal Government to the time of the Valois dukes of Burgundy (half 14th-mid 15th century)

Fürstliche Beamte in der Stadt : Die Finanzbeamten von Arras und Saint-Omer von der königlichen Regierung bis zu den Herzögen des Hauses Valois-Burgund (Mitte des 14. - 15. Jahrhunderts)

Unos oficiales del príncipe en la ciudad : los receptores de Arras y Saint-Omer, desde el gobierno real hasta los duques Valois de Borgoña (mediados del s. XIV- mediados del s. XV)

Jean-Baptiste Santamaria

Introduction

- 1 L'intérêt suscité par l'intégration des terres flamandes dans l'État bourguignon a souvent laissé dans l'ombre l'héritage artésien des ducs Valois, et à ce titre les officiers moyens quadrillant le territoire n'ont pas forcément retenu l'attention des historiens, à la différence de la Flandre où leurs liens avec les bourgeoisies urbaines sont bien connus¹. Pourtant le développement économique des deux principales villes d'Artois, Arras et Saint-Omer², leur importance politique et militaire du fait de leurs liens avec la royauté,

de la position de l'une par rapport à Paris et de l'autre face au Calaisis anglais et à la Flandre flamingante³ posent la question de leur intégration. Dans cette affaire, le rôle des officiers comptables, à savoir les receveurs domaniaux établis dans les sièges de bailliages du comté n'est pas clair : ils sont tantôt considérés comme des agents issus de la marchandise⁴, tantôt comme un groupe social à part⁵. De même, la question de l'implication de ces agents locaux jusque dans le gouvernement central de l'État comtal puis bourguignon se pose, au regard de l'ascension fulgurante de certains receveurs artésiens dès le principat de Philippe le Hardi : la recette générale de toutes ses finances fut en effet tenue par trois receveurs d'Arras. Il s'agit de comprendre ces parcours, mais aussi de les comparer aux autres carrières, majoritaires, qui ne dépassèrent guère le cadre local. Seules des études locales précises permettent de cerner la complexité d'agents pouvant à la fois toucher à la noblesse et au commerce tout en menant une solide carrière administrative⁶. Il s'agit donc de comprendre le rôle qu'ont pu jouer ces receveurs dans l'intégration des villes d'Artois à l'État bourguignon et sa politique. Nous partons du milieu du XIV^e siècle, lorsque l'office se distingue de celui de bailli et se généralise en Artois sous mainmise royale, ce qui n'est probablement pas un hasard⁷, et que la figure de ces agents commence à être bien visible dans les sources. Il faut donc débiter en amont de l'époque bourguignonne pour cerner les héritages dont les ducs Valois purent bénéficier, en particulier au temps où s'exerça l'autorité royale (1347-1360), celle bien plus brève du duc-comte Philippe de Rouvres, émancipé de la tutelle monarchique (1360-1361) et plus encore celle de Marguerite de France (1361-1382), qui développe et enracine les mutations administratives précédentes. Cette période, largement négligée qui précède immédiatement l'avènement de Philippe le Hardi en 1384, est pourtant essentielle pour saisir les modalités d'intégration des réseaux, des pratiques et des structures antérieures.

- 2 En aval, la période bourguignonne permet de mesurer l'évolution de ces rapports jusqu'au milieu du XV^e siècle, tandis que s'étend et se centralise l'État, que s'affirme le statut de l'officier⁸ selon un cheminement proche du modèle royal⁹ ; après quoi s'observe progressivement une tendance à la transmission des charges, précoce dans l'administration royale¹⁰, plus tardive dans certaines principautés comme le Bourbonnais¹¹ ou la Flandre¹². Ces phases se retrouvent-elles dans le parcours des officiers comptables d'Artois ? Les receveurs sont-ils de simples comptables ou des représentants plus politiques, des courtiers jouissant d'une position d'intermédiaire profitable ?¹³ Le prince cherche-t-il à favoriser leur implantation pour en faire des relais de pouvoir, observe-t-on à l'inverse une instrumentalisation des fonctions étatiques par des familles visant à renforcer leur statut local ?¹⁴ Ces relations complexes témoignent ainsi pour partie des rapports entre la ville et le pouvoir princiers. Or, nous le verrons, les profils de carrière sont très différents d'une ville à l'autre, et font apparaître de nettes différences entre Arras, qui constituait une capitale politique¹⁵, tandis que Saint-Omer faisait figure de principal centre économique.
- 3 Chartes et registres urbains, particulièrement riches, transactions financières et foncières impliquant le prince ou l'Église, comptabilités domaniales remises aux Chambres des comptes, lettres patentes et correspondance fournissent de nombreuses informations sur ces individus. Si certaines figures seulement offrent une image précise des patrimoines, les carrières peuvent très souvent être reconstituées pour cette vingtaine d'officiers, offrant le portrait d'agents moyens de l'État quant aux gages, lesquels ne sont qu'une partie de leurs revenus. Les relations familiales, professionnelles, politiques tissées par

ces receveurs, la question de leur identité (titres, piété, éléments relatifs à leur culture), permettent quant à elles de cerner leur place dans les rapports de pouvoir : le service du prince était-il un moyen de renforcer sa position, de s'établir en intermédiaire obligé dans les rapports ville-prince ? En partant de leur assise sociale et leur position dans la ville, nous essaierons donc de retracer la manière dont ces agents ont pu servir leur comte d'Artois, qu'il soit Capétien ou Valois, entre pouvoir central et autorités locales, prince et villes.

1. Des comptables dans la carrière : un service d'expert ?

1.1 Stabilisation des offices et professionnalisation

- 4 En Artois, la fonction de receveur de bailliage, reprenant au bailli la collecte et la comptabilité des droits domaniaux, se distingue à partir des années 1320-1330. Les baillis n'y ont pas renoncé rapidement : à Arras et Saint-Omer, nul receveur en 1345. Mais la fonction se généralise dans les années 1350. Alors émergent les premiers noms de receveurs d'Arras et Saint-Omer¹⁶. En 1350, Willaume de Wailly est le premier receveur de Tournehem et Saint-Omer¹⁷.
- 5 À cette date, l'Artois est sous influence royale, en raison de la menace anglaise depuis la prise de Calais en 1347, et de la minorité de Philippe de Rouvre qui a conduit à la régence exercée par sa mère Jeanne de Boulogne et son nouvel époux Jean, duc de Normandie puis roi de France¹⁸. Les receveurs nouvellement établis sont envoyés rendre compte à Paris en 1355¹⁹. Cette influence se fait sentir jusqu'en 1360²⁰.
- 6 La fonction était d'une utilité si évidente qu'une trentaine d'années après son établissement, on croyait qu'elle avait existé de toute ancienneté, selon une logique classique de gouvernement consistant à faire passer pour coutumières les innovations administratives²¹. Des clerks, peut-être des lieutenants du bailli, avaient d'ailleurs pu tenir de ce dernier, généralement un noble en charge de représenter le prince dans ses multiples attributions : les baillis d'Arras et Saint-Omer n'ont guère le temps (ni les compétences ?) pour tenir ces comptes, tout en gardant une autorité sur celui qui s'en chargeait et était leur serviteur²². Les liens avec le bailli, l'assimilation possible du receveur à un lieutenant du bailli ne vont pas disparaître immédiatement, nous le verrons.
- 7 Désormais distinct, le receveur est investi par le prince : avant le 6 octobre 1371 le nouveau receveur d'Hesdin se rend devant la comtesse à Ressons-sur-Matz « lau madite dame l'avoit mandé pour li faire son receveur de Hesdin », avant de retourner quelques jours plus tard « a Arras vers madite dame par elle mandé tant pour li baillier l'instruction de sa recepte »²³. Il n'est pas rare que la comtesse cherche à connaître personnellement le candidat pressenti : en 1372, Gilles du Bilke fut ainsi convoqué auprès de Marguerite de France depuis Saint-Omer vers Lihons-en-Santerre avant de pouvoir être établi receveur²⁴. Des serments sont alors déjà attestés, bien qu'ils ne soient pas systématiques, ni forcément devant le prince ou son chancelier : en mars 1371 c'est devant le bailli et un conseiller comtal que le receveur Jean le Verrier prête serment²⁵. Les ducs Valois font ensuite du serment un élément majeur du contrôle, et le systématisent, s'en chargeant personnellement ou le déléguant à leur chancelier voire à la Chambre des comptes de Lille²⁶.

- 8 Entre 1350 et 1455, 8 receveurs différents sont commis à Saint-Omer pour une durée de 13 ans en moyenne (14,5 ans si on inclut le receveur suivant, en poste de 1456 à 1480), contre 9 à Arras de 1356 à 1454 pour 11 ans en moyenne.

Fig. 1 : liste des receveurs domaniaux d'Arras (1356-1454)

Nom	Entrée en charge ou première mention	Référence	Sortie de charge ou dernière mention	Référence
Gérard Mausergant ou Mausergent	Ascension 1356 (première mention)	ADN B 13872	Chandeleur 1357 (fin de son dernier compte)	ADN B 13872
Regnaut Levoul	Chandeleur 1357	ADN B 13873	Destitué le 17 juillet 1370	ADPdC A 792
Jean Le Verrier	Commis le 4 mars 1371 Attesté au 26/2/1371	ADPdC A 98 ; A 792, 1 v.	Dernier compte fini à la Chandeleur 1374	ADPdCA 792
Jean d'Arras	Etabli à la Chandeleur 1374	ADPdCA 792	Chandeleur 1390. Sa veuve rend compte pour lui le 2 juin 1392	ADN B 13889
Pierre de Montbertaut	Janvier 1390	ADN B 933	24 juin 1392 mais n'exerce jamais personnellement	ADN B 13890
Jean Despouillettes	25/6/1391 comme lieutenant de Pierre de de Montbertaut, 24 juin 1392 en titre	ADN B 13890	Destitué le 21 janvier 1397	ADN B 1598, f ° 67
Jean de Pressy	Attesté le 13 mars 1398, sans doute établi en 1397	ADCO B 1514	Dernier compte terminé le 17 juillet 1400, mais il n'est plus en charge le 28 mai 1400	ADN B 1869, n° 52410. ADN B 142983
Philippe Lescot	Attesté le 28 mai 1400	ADN B 1869, n° 52410	Mort en fonction vers le 11 juillet 1401.	ADPdC A 111
Jean Robaut	25 juin 1401	ADN B 13893	24 juin 1454	ADN B13928

Fig. 2. Les receveurs de Saint-Omer de 1350 à 1480

Nom	Entrée en charge ou première mention	Référence	Sortie de charge ou dernière mention	Référence
-----	--------------------------------------	-----------	--------------------------------------	-----------

Willaume de Wailly	1350 probablement, car il est déjà receveur à Aire et est ensuite attesté dans les deux bailliages. Etabli à l'Ascension 1355 selon un document de 1381	ADN B 13632 ; ADPdC A 792	Destitué le 11 février 1371	ADPdC A 98
Gilles de Bilke	Commis le 11 février 1371	ADPdC A 98	Fin de son dernier compte à l'Ascension 1377	ADPdC A 792
Jehan du Fresnoy	Institué le 26 juillet 1377. Son premier compte débute à l'Ascension 1377.	ADPdC A 792	Ascension 1379 ou 8 août 1379. Mort le 26 septembre	ADPdC A 792
Gilles de Bilke	Tient le compte du 26 septembre au 21 octobre 1379 en intérim.	ADPdC A 792	21 octobre 1379	ADPdC A 792
Alard Danne	Ascension ou 8 août 1379. 1er compte allant de l'Ascension à la Toussaint 1379	ADPdC A 792	22 avril 1386	ADN B 15813-15828
Hue Coquillan	24 juin 1386	ADCO B 1463 ter	24 juin 1405	ADN B 15854 et 15857
Pierre Dessinges	25 juin 1405	ADN B 15857	1er janvier 1442	B 15892
Aleume Lomprey	1er janvier 1442	ADN B 1975	31 décembre 1455	ADN B 15897
Guillaume d'Audenfort	1er janvier 1456	ADN B 15898	25 décembre 1480	ADN B 15909

- 9 La stabilité est donc très forte, augmentant d'ailleurs au xv^e siècle. Pierre Dessinges est receveur à Saint-Omer 37 ans durant, Jean Robaut à Arras 53 ans, un record de longévité. Si l'on retient l'idée selon laquelle la spécialisation et l'allongement des carrières sont les signes d'une professionnalisation²⁷, on peut aussi souligner ce que pouvait impliquer socialement un tel enracinement.
- 10 La plupart des officiers font état d'une solide expérience, dont le profil évolue. À Saint-Omer, les parcours sont variés. Quelques très rares officiers n'émergent qu'une fois en possession de l'office de receveur : c'est le cas de Willaume de Wailly, bien qu'il puisse être en 1350 déjà au service de l'abbaye de Saint-Bertin²⁸ ou de Gérard Mausergent. D'autres proviennent du service d'un seigneur, comme Pierre Dessinges, d'abord au service de Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix et Saint-Georges²⁹. La plupart semblent cependant disposer d'une solide et fort diverse expérience : spécialisation comptable, horizons lointains, ou compétences multiples. Plusieurs font ainsi état d'une carrière enracinée dans la ville de Saint-Omer. Tassart du Fresnoy commence par des travaux d'écriture au service du bailliage³⁰. Egalement sergent du bailliage, il est envoyé

en garnison au château en 1368 durant 40 nuits par crainte des compagnies³¹, supplée son père comme lieutenant particulier du bailli en 1374³², avant d'être commis receveur le 26 juillet 1377³³, sans abandonner d'ailleurs ses fonctions de second du bailli³⁴. Parcours local également, au service de la noblesse pour Gilles du Bilke, d'abord châtelain au nom du châtelain héréditaire de Saint-Omer en 1361³⁵, puis son receveur et châtelain³⁶. Le 11 février 1371 il devient receveur du bailliage de Saint-Omer³⁷, jusqu'à l'Ascension 1377³⁸, tout en restant au service du châtelain³⁹. L'office ne signifie pas service exclusif du prince. Il revient par ailleurs pour un bref intérim à la mort de son successeur⁴⁰. Encore un parcours local au service de l'église et de la ville pour Hue Coquillan, qui apparaît en février 1366 comme vicaire perpétuel et receveur des anniversaires de l'église de Saint-Omer⁴¹. Il est surtout bourgeois de la ville, impliqué dans la gestion municipale comme conseiller juré sur les revenus et les mises de la ville, fonction financière⁴². Il est commis receveur le 24 juin 1386⁴³.

- 11 Une carrière municipale se retrouve chez Alard Dane, pour lequel la fonction de receveur semble un marchepied permettant de passer des fonctions échevinales à l'office de bailli. Son parcours est local et rattaché au monde marchand. En 1362 il prête le serment pour l'office municipal de « coutier du vin » à la croisée des finances municipales et d'un des commerces les plus profitables de Saint-Omer⁴⁴. En 1366, franc homme du château de Saint-Omer, il vient assister à la saisie de la ville de Glent par le sergent du bailli de Saint-Omer⁴⁵. À partir de 1374, les fonctions municipales se multiplient, comme keure chargé de la surveillance de divers métiers, des fagots à la volaille⁴⁶, fonctions qui s'arrêtent en 1379, preuve d'un non-cumul, lorsqu'il devient receveur de Saint-Omer⁴⁷. Ce non-cumul n'est cependant pas une règle : Guillaume d'Audenfort devient maire de Saint-Omer en 1474-1476⁴⁸ mais reste receveur, et l'est encore sous les Habsbourg.
- 12 À Arras, les receveurs ont souvent une douzaine d'années d'expérience, au service du prince essentiellement, d'abord dans des fonctions très variées puis de plus en plus dans les seules finances, révélant une certaine spécialisation. Jean d'Arras sert tout jeune le gouverneur⁴⁹ puis le receveur d'Artois, alors également receveur d'Arras⁵⁰. En 1368, il est garde à la châtellenie d'Arras alors attachée au domaine⁵¹, et en 1370, appelé châtelain de la châtellenie⁵². Ses fonctions sont donc diverses au service de la comtesse. Il devient receveur en 1374, avec 14 ans d'expérience administrative⁵³. Le parcours similaire de Jean le Verrier montre la force des liens entre bailliage et recette en cette seconde moitié du XIV^e siècle : Jean le Verrier est d'abord bailli du pouvoir maître Adam en 1357⁵⁴, envoyé en garnison au château de Bellemotte pour plusieurs mois de service en 1358⁵⁵. Sergent à cheval en 1359⁵⁶, il est blessé lors de la capture d'un homme condamné à mort. Il s'intéresse également aux revenus du prince comme receveur des avoines d'un revenu domanial, le « gaule d'Arras » surtout constitué des revenus en nature⁵⁷ tout en devenant lieutenant du bailli⁵⁸. Il devient receveur d'Arras en 1371, après 14 ans d'expérience.
- 13 À partir de la fin du XIV^e siècle, on rencontre surtout d'anciens clercs des comptes, clercs de receveurs et anciens receveurs : la spécialisation est en marche. Jean Despouillettes est ainsi de ces officiers aguerris dans des fonctions princières strictement financières, annonçant un profil de spécialiste de haut niveau. Clerc de la Chambre des comptes d'Artois en 1380⁵⁹, il fut très vraisemblablement clerc de Pierre de Montbertaut qui lui avait délégué la gestion des recettes d'Arras et Bapaume dès 1391⁶⁰ et l'envoya rendre ses comptes à sa place⁶¹. Il avait une douzaine d'années d'expérience comptable. Arras attirait d'ailleurs, bien plus que Saint-Omer, des « extérieurs », venus pour et par le service du prince. Philippe Lescot avait ainsi commencé comme portier du château d'Hesdin, pour 8

deniers tournois par jour en 1364⁶². Fourrier dans l'hôtel de Marguerite de France⁶³, il obtint l'office de sergent à cheval de la garenne de Mofflaines, près d'Arras⁶⁴, avant de devenir receveur d'Aubigny, Avesnes et Quiery⁶⁵ quatre ans durant sous Philippe le Hardi, devenant peu après et pour 12 ans receveur d'Hesdin⁶⁶. Fort de 36 années de service, dont 16 comme receveur, il devient receveur d'Arras en 1400, fonction dans laquelle il finit sa vie au bout d'une année⁶⁷. Mobilité également pour Jean Robaut, passé par la recette de Douai, voisine de quelques kilomètres mais située en Flandre⁶⁸. Il était également passé par l'administration centrale, ayant servi comme clerc les receveurs des finances et trésoriers dans les années 1390, les Arrageois Montbertaut et Despouillettes⁶⁹.

- 14 Plusieurs officiers meurent en charge, ou résignent à un âge qui ne leur permet pas de poursuivre. C'est le cas d'un officier à Saint-Omer, Pierre Dessinges, et probablement de Guillaume d'Avout, receveur durant 24 ans ; c'est le cas d'au moins 3 receveurs d'Arras, dont Jean Robaut. La recette locale est alors un aboutissement. Il est en revanche rare de quitter le service du prince précocement. L'exception que constitue Hue Coquillan, qui après avoir exercé durant 19 ans son office quitte l'administration, peut s'expliquer par la condamnation sévère qui lui est infligée pour prévarication. Pourtant, il demeura bien vivant durant une vingtaine d'années, d'ailleurs sans guère briller localement⁷⁰.
- 15 Pour la majorité, la carrière se poursuit au-delà de cette recette locale. Durant le second XIV^e siècle, à Saint-Omer en particulier, l'objectif des receveurs semble de devenir bailli. C'est le cas de Gilles du Bilke, qui le 15 mai 1380 devient bailli de Tournehem⁷¹, et se voit même confier la garde du bailliage de Saint-Omer à la mort de Marguerite de France⁷². Willaume de Wailly a un parcours encore plus éloquent : après avoir été receveur au moins 20 ans, il est commis provisoirement par la comtesse garde du bailliage et de la châtellenie de Saint-Omer, le 28 novembre 1370⁷³, puis à titre définitif le 12 décembre 1370⁷⁴, cumulant recette et bailliage jusqu'au 11 février 1371⁷⁵. Il est remplacé le 23 juillet 1372 par un seigneur de plus haut niveau, le sire de Béthencourt, dit *Sarasin*⁷⁶. Après cette date, il demeure châtelain d'Éperlecques jusqu'à sa mort au cours de l'année 1379⁷⁷. De même, Alard Dane jouit d'une expérience judiciaire, et se voit nommé le 24 mai 1380 par la comtesse, qui le désigne pour se substituer au procureur général dans les bailliages de Saint-Omer, Tournehem et Eperlecques⁷⁸. Entre l'Ascension 1390 et le 14 décembre suivant, il devient bailli de Tournehem⁷⁹. Il est ensuite châtelain de Ruhout, fonction qu'il occupe jusqu'au 22 novembre 1405⁸⁰. Cependant, ce type de profil baillival ou châtelain s'estompe par la suite, et est extrêmement rare à Arras : au mieux observe-t-on que Jean Despouillettes devient bailli de Saint-Pol et châtelain de Luchoux, fort de ses liens avec la famille d'Antoine de Bourgogne, et de ses deux enfants, Jean et Philippe⁸¹.
- 16 Arras était clairement avantagée du point de vue des opportunités : la présence du prince et du chancelier de Philippe le Hardi, l'évêque d'Arras Jean Canard, la proximité de Paris, centrale pour les affaires bourguignonnes jusqu'en 1419, et le profil de carrière des receveurs locaux y est déjà différent de celui des receveurs de Saint-Omer, et ce bien avant l'avènement des Valois. La caisse arrageoise fut en effet liée, dès les premiers titulaires, à l'office de receveur général d'Artois. Le premier, Gérard Mausegent, attesté en 1355-1356⁸², doit sa carrière à l'appui de Charles le Mauvais, dont les réseaux artésiens sont connus⁸³. Cette position lui ouvre une carrière aussi exotique que tragique. Il ne reste pas au service de Marguerite de France, mais devient maître des eaux et forêts de Charles de Navarre en 1362-1363, pour ses territoires français⁸⁴, et bailli d'Evreux en 1363. Il est alors fait prisonnier à la bataille de Cocherel par Bertrand du Guesclin, qui le rend à Charles⁸⁵. Revenant de Navarre en 1365⁸⁶, il reste bailli d'Evreux, et est très proche du

capitain de Buch dont il est lieutenant⁸⁷. Il finit assassiné par une équipe de Navarrais, à Evreux, en 1372, sur ordre de Charles le Mauvais qui le soupçonne de chercher à se rapprocher de Charles V, épisode qui lui vaut les honneurs des Grandes Chroniques de France⁸⁸. La similarité des sceaux employés à Arras comme Évreux ne laisse aucun doute sur le fait qu'il s'agissait du même individu⁸⁹. Profil moins audacieux mais de haut niveau, le prêtre Regnaut Levaul est également receveur général d'Artois sous Philippe de Rouvres puis Marguerite de France⁹⁰.

- 17 L'arrivée de Philippe le Hardi augmenta encore les possibilités de ce milieu arrageois déjà entreprenant et solidaire. Entre 1395 et 1410 en particulier, 4 Arrageois furent trésoriers ducaux (Montbertaut, Sacquespée, Jean de Pressy et Jean Despouillettes), dont trois furent aussi receveurs de toutes les finances (Sacquespée n'exerça pas cette charge). Deux d'entre eux, Montbertaut et Pressy atteignirent les plus hautes fonctions de la monarchie, participant à l'influence du duc sur son neveu Charles VI : Montbertaut d'ailleurs avait débuté comme clerc puis receveur général des aides du roi en Artois, Boulonnais et Saint-Pol du 1^{er} décembre 1389 au 8 juin 1394⁹¹ au moins ; il fut trésorier de France, à partir du 1^{er} février 1400, trésorier des guerres entre mars 1403 et mai 1404, enfin général des finances en 1405⁹². Jean de Pressy fut receveur des aides royales en Artois en 1403-1404, trésorier des guerres du roi entre le 15 août 1410 et février 1413, receveur général des finances de France en 1418⁹³. La solidarité entre ces hommes et la forte présence ducal à Paris favorisèrent ces officiers situés dans la grande ville ducal la plus proche de la capitale royale, Arras, ville impliquée dans les finances de la monarchie par les aides, à la différence de la Flandre, et dont l'évêque était chancelier de Philippe le Hardi⁹⁴. L'influence des agents artésiens ne se limita pas à ces sphères : Despouillettes fut ainsi recruté par Antoine de Bourgogne dont il devint receveur général et trésorier, avant de servir à des fonctions équivalentes Jean sans Peur⁹⁵.

1.2 L'exercice du métier. Des comptables aux talents multiples.

- 18 Le point de vue des comptables sur leur métier peut se lire dans leurs lettres : Jean Robaut met ainsi en avant la justice et l'efficacité, qu'il lie entre eux par l'autorité du prince qu'il représente et défend. Il affirme un point de vue raisonnable face aux exigences de dépenses extravagantes du prince : « il fauroit que monseigneur me feist plus recevoir d'argent que je ne rechois et ne suis point tenu de paier plus que je ne rechois ». Il déclare exercer un métier périlleux et harassant, au risque de ses biens mais aussi de son honneur : « Et vous plaise considerer les meschiefs que on fait aux receveurs de monseigneur tant d'obligacions comme autrement, et le peril leur on les met tous les jours car en verité il ne vivent mie mais languissent. En tant qu'il me touche Dieux par sa grace y veulle [...]ension et m'en jecter hors a honneur ». On croirait presque entendre la plainte du chevalier dans le *Quadrilogue invectif* de Jean Chartier... Enfin, il reproche discrètement au prince de ne pas laisser ses agents collecter ses revenus, incitant tous ceux qui devaient des rentes sur leurs fiefs à s'en dispenser : il fallait que le duc les rappelle lui-même à l'ordre « pour donner exemple aux autres, car s'il n'y pourveoit autrement en tout es marches de pardeca on ne tenra gaires compte de ses gens ne de ses besoignes »⁹⁶.
- 19 Relativisons cependant. Les recettes domaniales seules (hors aides royales et assises) avoisinaient à la fin du principat de Marguerite de France les 2000 livres parisis à Saint-Omer⁹⁷, 1400 livres à Arras⁹⁸. Cela n'était pas rien, et contribuait aux dépenses, notamment sous Marguerite de France⁹⁹. Rapporté aux revenus des ducs de Bourgogne,

cela devenait plus marginal : le roi reversait ainsi sur les aides d'Artois pas moins de 14 000 livres tournois par an à Philippe le Hardi, soit 17 500 livres parisis¹⁰⁰. L'office n'était probablement pas si prenant au quotidien : faire rentrer l'argent supposait des talents de collecteur, probablement une bonne connaissance du terrain, mais le rythme n'était pas épuisant. Ainsi, entre la Chandeleur et l'Ascension 1378, sur environ 120 jours, le receveur d'Arras doit encaisser 107 revenus, moins d'un par jour, auxquels s'ajoutent 5 revenus en céréales¹⁰¹, lesquels occasionnent davantage de contraintes logistiques, mais aussi, nous le verrons, des revenus. L'essentiel était collecté à Arras, avec peut-être quelques déplacements aux alentours (Bellemotte, Houdain, Lillers étant la localité la plus éloignée avec 40 km). Côté dépenses, le receveur dut verser 4 rentes, payer les gages de douze officiers, essentiellement établis à Arras, du bourreau au bailli en passant par lui-même, assumer quelques dépenses de messagerie, honorer 5 mandements comtaux et 7 paiements pour des ouvrages : en tout moins d'une quarantaine de versements. Si certains receveurs étaient en retard dans la reddition des comptes, à l'époque bourguignonne, c'est certainement moins le volume de travail que l'accès aux justificatifs qui devait poser problème¹⁰². Quant aux risques, ils demeuraient limités mais pas totalement nuls : il fallait en particulier se méfier des grands seigneurs toujours vigilants sur leurs paiements ou susceptibles d'empiéter sur le domaine. Indisposés par le retard des paiements, ils pouvaient saisir un receveur passant par leurs terres : c'est la mésaventure qui arriva au receveur d'Hesdin, fait prisonnier par le comte de Saint-Pol en juin 1360 pour 80 livres de dette¹⁰³.

- 20 La compétence comptable de ces agents ne fait guère de doute, étant donné leur expérience, leur parcours, l'absence de destitution pour inaptitude¹⁰⁴. Les receveurs pouvaient être consultés pour leur expertise par des agents moins formés : en 1425, Jean Robaut fut commis par la Chambre des comptes pour aider « a son compte mettre en forme » Vaast d'Auffray, procureur ducal à Bucquoy, peu au fait des comptes et qui devait rendre celui de la recette de Puiseux¹⁰⁵. Il se chargea également de rendre les comptes de son prédécesseur Philippe Lescot après son décès, comptes d'Hesdin, d'Avesnes, Aubigny et Quiéry, preuve de ses liens personnels avec la famille Lescot¹⁰⁶.
- 21 Cette compétence n'est pourtant pas la plus valorisée dans les motifs de recrutement. Sous les ducs Valois, lorsque le serment d'entrée en office devient obligatoire et codifié, son formulaire insiste sur les qualités morales ainsi que la fidélité de l'officier, ce qui est assez courant dans l'espace français¹⁰⁷. Les allusions aux motivations précises du recrutement y sont absentes, en dehors du rappel de la fidélité. D'ailleurs, les serments des receveurs artésiens sont prêtés selon un formulaire commun à tous les receveurs prêtant serment à la Chambre des comptes de Lille, et restent à dominante morale¹⁰⁸. Les lettres de commission sont du même ordre, et ce déjà sous Marguerite de France qui reconnaît à Willaume de Wailly en 1370 les qualités de « sens, loyauté et deligence de nostre amé et féal Willaume de Wailly »¹⁰⁹. Heureusement, quelques documents permettent d'en savoir plus, en particulier un rapport rédigé en 1371 par deux officiers établis à Arras, le bailli Gui de Goy et l'official d'Arras, également conseiller de Marguerite de France. Questionnés sur le choix d'un receveur qui serait également receveur général d'Artois, ils établissent une liste surtout constituée de bourgeois bien établis¹¹⁰, certains en cours d'anoblissement et dotés de nombreux biens et d'expérience, à l'instar de Pierre de Baudart, un gros changeur, anobli et bourgeois, argentier de la ville dans les années 1360¹¹¹. Mais au final, ce n'est pas ce profil qui est choisi. La richesse du candidat n'est qu'un critère et elle n'a pas besoin d'être colossale : les officiers recommandent plutôt un

certain Jean le Verrier d'une fortune plus moyenne, « riches homs passablement », qui est surtout « loiaux homs », mettant en avant la fidélité une fois de plus, mais aussi la compétence technique car il « s'est toujours mellé de fait de recepte »¹¹². Le recrutement est une affaire de cœur : s'il doit être choisi, c'est en raison de son amour envers la princesse à qui il doit tout : « en Arras n'a homme plus vostre en coer de Jehan le Verrier, qui est fait de vous ». Sa commission reprenait d'ailleurs ces critères évoquant les « sens, loyauté et diligence de nostre bien amé Jehan le Verrier »¹¹³. En revanche, s'il est un point qui semble faire consensus, c'est l'implantation locale. L'appartenance à la bourgeoisie n'est pas un obstacle mais un atout, et la liste de 1371 n'évoque pas d'officier étranger à la ville, dans la mesure où celle-ci compte des fortunes et des personnalités de qualité¹¹⁴. Même souci sous Philippe le Hardi lorsqu'il commet Jean Robaut en 1401 : transféré de la recette de Douai, il est établi à Arras dont il est originaire car il « nous porra mieulx servir mesmement par le moyen de ses amis en fait de recepte que ailleurs »¹¹⁵.

- 22 Le receveur n'est enfin pas vraiment un pur officier comptable ni domanial au XIV^e siècle. Sa spécialisation est progressive, les liens avec le bailli dont il est parfois lieutenant perdurent, conduisant à une activité judiciaire et policière. Dans une zone de guerre exposée comme l'Audomarois, la frontière est parfois floue entre entretien, financement, et participation directe à la guerre. Les comptables ne sont jamais loin des armes. Par ailleurs, leur autorité et leur compétence peuvent servir à défendre les droits de justice du prince. Willaume de Wailly en est la parfaite illustration à Saint-Omer : il participe en 1365 au procès entre le bailli et le seigneur de Willerval touchant les biens de bâtards réclamés par ce dernier¹¹⁶ ; il accompagne le bailli à Théroüanne pour faire arrêter plusieurs procès portés en cour de Reims par l'évêque¹¹⁷. Il intervient fréquemment dans la défense du bailliage : dans les années 1368-1370 il envoie des messages aux capitaines de guerre¹¹⁸, est envoyé inspecter et réparer les forteresses autour de Saint-Omer¹¹⁹, contribue à la mise en défense du pays¹²⁰. Après lui, Jean du Fresnoy est envoyé en garnison au château d'Eperlecques le 27 mai 1379 avec le bailli et des sergents, dans l'attente du nouveau châtelain¹²¹. À Arras, pour Jean Le Verrier, l'office de receveur n'est qu'une des facettes de son service : il est également bailli d'une enclave seigneuriale rattachée au domaine, le « pouvoir maître Adam », sergent ou lieutenant du bailli d'Arras¹²². En février 1373 on le voit ainsi interdire au médecin municipal d'examiner les plaies du maréchal de la comtesse¹²³. Entre février et le 10 août 1373, il est « gardien du bailliage d'Arras »¹²⁴. Cette implantation solide peut même conduire à des conflits avec le bailli noble : Guy de Goy, qui est poursuivi vers 1372 pour de multiples abus et prévarications et soupçonné de vols, viols et meurtres, est accusé d'avoir injurié son lieutenant, le receveur Jean le Verrier dont il convoitait la maîtresse¹²⁵...
- 23 Ces formes de cumul reculent sous les ducs de Bourgogne, preuve d'une plus forte spécialisation. Néanmoins, le receveur reste un représentant du prince au sens plein, une figure présente dans les événements officiels : ainsi, lorsque le 26 mai 1414 le capitaine d'Arras prête serment devant le maire, les échevins et bourgeois en la halle de l'échevinage, le receveur Jean Robaut est bien présent avec 6 autres conseillers et officiers ducaux, quoiqu'en dernière position¹²⁶.
- 24 Enfin, les receveurs pouvaient servir le prince d'autres manières moins formelles, notamment par le crédit, élément important dans la stratégie d'implantation locale et d'ascension au sein de l'État bourguignon, en Flandre particulièrement¹²⁷. Crédit personnel ou avance sur recette, de multiples pratiques sont attestées et ne furent guère inventées par les ducs Valois : déjà en 1370, Willaume de Wailly prêtait 200 francs à la

comtesse, qui lui furent remboursés l'année suivante¹²⁸. Mais la pratique de l'avance sur recette devait atteindre progressivement au XV^e siècle, comme partout, des proportions nouvelles¹²⁹. Au milieu du siècle, la pression était forte sur les caisses : le receveur de Lens dut avancer sur les rentrées de 1453 divers paiements au receveur de toutes les finances¹³⁰. Il faut rappeler que le prince était en guerre contre ses sujets gantois révoltés. Jean Robaut, receveur d'Arras fut ponctionné sur ses recettes de toute l'année 1453 dès le début de l'année, à hauteur de 480 livres de 40 gros¹³¹ ; celui de Saint-Omer, Aléaume de Lomprey, fut ponctionné en mars 1453 de 277 livres et 8 sous de 40 gros. Dès le mois de mai, il fallut anticiper 100 francs sur les recettes de 1454¹³². Ces pratiques n'excluaient pas les prêts personnels : en 1452-1453 toujours, Jean Robaut expédia 100 écus de 47 gros à Lille en prêt¹³³. Ce genre de pratiques exigeait de recruter des hommes aux reins solides et au réseau de crédit fourni.

2. Service de l'État, enracinement social et enrichissement : des officiers dans la ville

- 25 Les villes d'Artois et notamment Saint-Omer ne sont pas constituées d'oligarchies exclusives. Entre marchandise, noblesse et échevinage, des circulations et des renouvellements s'opèrent, notamment dans la deuxième moitié du XIV^e siècle¹³⁴. La place occupée par les officiers du prince permet d'enrichir ce tableau des « élites urbaines » et d'y mesurer leur enracinement.

2.1 L'assise du recrutement : réseaux bourgeois, réseaux d'officiers

- 26 Généralement, le receveur provient de la ville où il exerce. Par ailleurs, et ce encore au milieu du XIV^e siècle, il n'y avait pour ces receveurs pas d'incompatibilité entre office et bourgeoisie, à la différence des baillis flamands par exemple¹³⁵ : en Artois, il semble que certains receveurs aient pu, au moins jusqu'au milieu du XIV^e siècle, cumuler office de recette et bourgeoisie, à l'instar du bourgeois d'Arras Sauvage de Linton en 1346¹³⁶.
- 27 La nécessité de renoncer au statut de bourgeois ne fut généralisée que par Jean sans Peur, soucieux d'éviter les recours légaux de ses officiers qui auraient pu ainsi échapper à son autorité, tant les justices locales étaient puissantes : il avait d'ailleurs surtout en tête les villes flamandes¹³⁷. Il est fort probable que jusque-là les officiers n'aient pu cependant jouir du statut juridique de bourgeois durant leur office, mais rien n'indique que l'on ait eu recours à une procédure de renonciation à la bourgeoisie. De fait, le recrutement bourgeois était majoritaire à Saint-Omer : Hue Coquillan, Alard Dane ou encore Giles du Bilke étaient bourgeois de la ville, ce dernier au moment même de sa commission¹³⁸, ainsi qu'Aléaume de Lomprey¹³⁹ et son successeur Willaume d'Audenfort dont les familles participent encore à la gestion de la ville au XVI^e siècle¹⁴⁰. Le père de Jean du Fresnoy était bourgeois¹⁴¹.
- 28 Saint-Omer est une ville très riche. Alain Derville évalue son chiffre d'affaire à 10 fois celui de La Rochelle et à l'équivalent de celui de Paris¹⁴². La bourgeoisie s'y est renouvelée au XIV^e siècle, les vieilles familles rentières laissant place aux marchands de vin, de blé et de bois, aux drapiers qui investissent l'échevinage mais se tournent aussi vers la noblesse¹⁴³. Gilles du Bilke constitue à n'en pas douter un bon représentant de ces familles enracinées. Son nom vient de Bilques, à l'ouest d'Helfaut, à 10 km au sud-ouest de Saint-Omer. La famille est donc chez elle à Saint-Omer, où le nom est très courant, y compris au

sein de la noblesse¹⁴⁴, et dans des fonctions administratives : Ponchart de Bilques est cleric du bailliage de Saint-Omer en 1342¹⁴⁵. De niveau au moins équivalent est Alard Dane, marchand de bois, bourgeois de Saint-Omer¹⁴⁶, dont toute la famille est enracinée localement. Sa mère, Marie de Walloncapelle dont le nom renvoie à la localité de Wallon-Cappel, entre Saint-Omer et Hazebrouck, est possessionnée dans la ville ou elle lui transmet un fief-rente¹⁴⁷. Son père Jean Dane est un notable dont la famille fait partie des nouveaux promus après la révolte de 1306, peut-être issue du métier des tisserands¹⁴⁸ : il a une superbe carrière qui s'écoule entre 1334 et 1374. À partir de 1355, il est alternativement échevin et conseiller, jusqu'à devenir premier échevin en 1369¹⁴⁹. La famille commerce d'ailleurs en Flandre dans les années 1390, notamment du hareng¹⁵⁰. L'épouse d'Alard, damoiselle Marie Lomme, détient également plusieurs fiefs venus de son père Jehan Lomme¹⁵¹.

- 29 Sans atteindre ce niveau, les autres receveurs audomarois sont fortement implantés. De moindre notoriété, mais établie, est la famille d'Hue Coquillan¹⁵². Un Henri Coquillan est arbalétrier à Saint-Omer en 1359¹⁵³. Un certain Jean Coquilard est valet de la keure des tanneurs en 1367¹⁵⁴. Hue est lui-même bourgeois de Saint-Omer. La famille est implantée dans l'orfèvrerie notamment, métier prestigieux¹⁵⁵. Si le nom de Wailly n'est pas celui d'une grande famille de bourgeois de Saint-Omer¹⁵⁶, on retiendra cependant que l'officier fait toute sa carrière dans l'Audomarois. Le nom pourrait venir d'un fief dit « les prés de Wailly » à Maubreucq, dans la paroisse de Lumbres, à 12 km au sud-est de Saint-Omer, fief qui appartenait à la famille d'Averhout en 1466¹⁵⁷. Le nom émerge dans les archives de Saint-Bertin, abbaye avec laquelle les liens sont durables, comme ils le sont avec les comtes d'Artois : en 1298 Pierre de Wailly et son épouse Isabelle de la Grange délivrent une quittance à l'abbaye¹⁵⁸. Le père de Willaume était déjà au service des comtes¹⁵⁹, probablement comme bailli¹⁶⁰. Guillaume apparaît en même temps que receveur comme bailli de Saint-Bertin, en 1351 et 1356¹⁶¹. Deux des francs-hommes de la justice de Saint-Bertin, Tassin du Fresnoy et Michel de le Bilke ont d'ailleurs des noms que l'on retrouve chez ses successeurs, et le seigneur Enguerrand de Beaulo, qui fut bailli de Saint-Omer, appartient à ce groupe.
- 30 Son implantation dans la ville est considérable. Damoiselle Isabelle d'Averhout, son épouse, est cousine du fils de son successeur, Jean de Bilke¹⁶². Elle porte le nom d'un fief à clocher près de Saint-Omer acquis par la famille de riches bourgeois, les Le Walle¹⁶³. Elle est la fille de Nicolle Le Walle, seigneur d'Averhout, chevalier, échevin des francs-alleux de Saint-Omer¹⁶⁴. Elle détient d'ailleurs plusieurs fiefs à Eperlecques et Saint-Omer¹⁶⁵. Les d'Averhout sont influents à Saint-Omer, impliqués dans de multiples transactions foncières qui concernent parfois les de Wailly¹⁶⁶. D'ailleurs Guillaume cultive ses liens : il commet garde de la châtellenie de Saint-Omer Rasse, seigneur d'Averhout, en 1372 (qui devient mayeur en 1376)¹⁶⁷. Cette famille et la seigneurie d'Averhout étaient par ailleurs très engagées dans la guerre : en 1370 la localité d'Avroult, d'où la famille tirait son nom, souffrit d'une attaque anglaise, et un certain Guillaume d'Avroult fut tué à Azincourt¹⁶⁸. Willaume de Wailly était également lié à la famille des Nortquelmes (ou Noircarmes, près de Zudausques), elle aussi bien établie¹⁶⁹. Un pied dans la noblesse, un dans la finance : la cousine du receveur était « une des riches cangeresses de ladite ville », et il contribua à venger son honneur à l'encontre de Willaume d'Alekines, qui l'avait offensée, en mobilisant un Le Walle et un Bilke¹⁷⁰. Un de ses valets s'appelait enfin Willaume de Walle ; un autre était Guillaume de Northout¹⁷¹, issu d'une famille possessionnée aux environs

d'Éperlecques et non sans lien avec le service des armes voire la noblesse, nous y reviendrons.

- 31 À une moindre échelle, le receveur suivant, Jean du Fresnoy est le fils d'un lieutenant du bailli, Tassart du Fresnoy, propriétaire à Saint-Omer¹⁷², qui est en même temps qualifié de bourgeois de Saint-Omer¹⁷³, obtenant de cumuler ses droits et franchises en tant que bourgeois, notamment celui de vendre du vin, tout exerçant ses offices. Il effectue une belle carrière d'échevin, ce qui lui permet de se faire appeler sire, et le conduit à abandonner ses fonctions de lieutenant à son fils¹⁷⁴. Peu engagé dans le service du prince, comme son père, Jean du Fresnoy a probablement des parents dans le commerce à Saint-Omer, en particulier Guilbert du Fresne¹⁷⁵, qui devient même le 17 février 1383 bailli de Saint-Omer¹⁷⁶. Il est enfin appelé écuyer dans sa commission.
- 32 L'unique exception est Pierre Dessinges, nom inconnu à Saint-Omer, mais bien attesté à Arras. Un Hanot Des Singes y est ouvrier de haute lice en 1379¹⁷⁷, un certain Robert Dessinges y est propriétaire foncier en 1382¹⁷⁸, ainsi que « Regnaut Des singes », artisan qui refit en 1401-1402 la chaussée menant au préau de la Cour le Comte à Arras¹⁷⁹. Les Dessinges semblent modestes et Pierre doit sa carrière à des liens avec plusieurs nobles de cour. La première attestation de Pierre le présente d'ailleurs comme serviteur de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et Sainte Croix, lequel le recommande pour l'office de receveur qui sera son unique fonction¹⁸⁰. Les liens entretenus par Dessinges avec Jean de Croÿ sont également solides¹⁸¹.
- 33 Si la dominante locale est également forte chez les receveurs arrageois, leur enracinement dans la ville et leur surface sociale est moins affirmée, et les étrangers n'y sont pas aussi exclus. L'ouverture de la ville sur le royaume, son rôle de capitale et résidence princière, le cumul des fonctions locales et d'une carrière centrale chez certains agents peuvent expliquer ces différences, qui révèlent également des stratégies différentes des bourgeois vis-à-vis du pouvoir princier. Je n'ai ainsi pas trouvé de mention d'un receveur ayant été bourgeois après Sauvale de Linton. Gérard Mausegent ou Malsergent, n'est guère connu localement, et n'hésite pas à tout abandonner pour suivre le roi de Navarre. Mais il est très probablement artésien, car un autre Mausegent, Pierre, est receveur d'Hesdin dans les années 1350¹⁸².
- 34 Regnault Levoul, son successeur, n'est pas bourgeois : c'est par ailleurs un prêtre. Il est probablement originaire de l'Arrageois : sa première mention date de 1338, comme payeur des oeuvres du château de Bellemotte. Mais il est déjà âgé de 40 ans¹⁸³. Il est également concierge du château¹⁸⁴. La famille est bien implantée : on rencontre un Colart ou Nicolas Levoul, marié à Agnès¹⁸⁵, possible descendant d'un autre Nicolas Levoul, cleric de la ville d'Arras à la fin du XIII^e siècle, lequel est attesté par un sceau similaire à celui de Regnaut Levoul¹⁸⁶. Jean Le Verrier possède un nom bien commun, probablement d'origine artisanale et artésienne : peut-être est-il apparenté à « maistre Jehan le Verrier », artisan verrier fournissant la chapelle la Cour-le-Comte en 1324¹⁸⁷. Lui aussi a une carrière strictement arrageoise, d'abord bailli du « pouvoir maître Adam » en 1357¹⁸⁸, alors âgé de 34 ans¹⁸⁹. Quant à « Jehan d'Arras », son origine ne fait guère de doute, mais le rattacher à une famille est hasardeux (on trouve cependant un Jehan d'Arras, orfèvre en 1310)¹⁹⁰. Sa carrière est strictement arrageoise : il apparaît comme serviteur du gouverneur d'Artois, en juin 1360¹⁹¹, puis receveur d'Arras Regnaut Levoul, tout en étant actif dans la ville¹⁹². Même implantation locale pour les Despouillettes ou Despouillettes, nom qui n'est cependant pas des plus illustres à Arras. Tout au plus un parent du receveur Jean, maître Nicole Despouillettes, licencié en décret, est curé de Saint-Géry d'Arras et conseiller du

duc à la cour de l'official¹⁹³. Jean a d'ailleurs commencé sa carrière à Arras¹⁹⁴ et y termine sa vie garde du trésor des chartes d'Artois.

- 35 Capitale du comté, lieu de résidence princier, Arras accueille aussi des profils atypiques. C'est le cas de Philippe Lescot, dont la famille est solidement établie à Hesdin, au service du château et des comtes depuis près d'un siècle : déjà en 1303 un certain Alain Lescot est portier du château¹⁹⁵. En 1349 Colart Lescot occupe la même fonction¹⁹⁶ ; il est le père de Philippe. En 1364, Philippe touche les gages de portier, que sa mère Jeanne Lescot perçoit pour lui¹⁹⁷. La famille est liée au service comtal et en particulier à Marguerite : le frère de Philippe, Guillot Lescot, est moine à Saint-Denis où il doit célébrer l'office divin dans la chapelle fondée par la comtesse¹⁹⁸. Il est d'ailleurs maître de la charité, où il passe de nombreux baux et s'implique également dans la gestion de l'abbaye et de ses revenus¹⁹⁹. Un certain Jeannot Lescot est chargé de la garde de nuit du château d'Hesdin en 1364²⁰⁰. Willaume, le frère de Philippe, est commis le 27 juin 1384 portier de la première porte du château d'Hesdin²⁰¹. Il sert ensuite son frère pour lequel il collecte les avoines à Hesdin²⁰², où Philippe est receveur²⁰³. Willaume sert même le duc comme archer, avec d'autres Arrageois, en 1398²⁰⁴. En somme rien, hormis le service de la comtesse, ne rattache Lescot à Arras en particulier, à moins que son épouse, Mahaut d'Esquerrière, établie à Arras²⁰⁵, ne soit apparentée au trouvère arrageois Baude de la Quarrière, attesté au XIII^e siècle...
- 36 Profil voisin que celui de Pierre de Montbertaut : son nom n'est guère connu à Arras avant lui. Si son origine n'est pas claire, elle n'est pas nécessairement synonyme de basse extraction²⁰⁶. Il est en fait établi dans la ville dès les débuts de sa carrière en 1388, et sans doute avant, car il est alors propriétaire et marié²⁰⁷. Ce sont cependant ses liens avec l'administration royale qui le font repérer par le duc, puisqu'il est d'abord clerc du receveur général des aides royales en Artois, Hugues de Galametz²⁰⁸. Ce dernier était originaire des environs d'Hesdin²⁰⁹. On ne peut enfin pas exclure que Montbertaut provienne de Wailly près d'Arras, mais cela reste à déterminer²¹⁰. Enfin Jean Robaut était bien originaire d'Arras, où le duc lui connaissait des amis utiles²¹¹. Si ce nom n'est cependant pas vraiment connu, on le retrouve dans les années précédentes près de Lens en 1369²¹², à Béthune en 1378²¹³.
- 37 Au total, si les receveurs arrageois doivent assez souvent leur ascension sociale au service du prince, ceux de Saint-Omer semblent mieux établis dans la ville et utiliser l'office de receveur (ou d'autres) pour maintenir ou accroître leur implantation, sans souci d'une carrière au cœur de l'État princier.

2.2 Les réseaux d'officiers : un milieu uni ?

- 38 Localement, les liens tissés entre receveurs étaient nombreux : déjà sous Marguerite de France, des liens de parenté sont établis entre Willaume de Wailly et Gilles du Bilke, les deux premiers receveurs de Saint-Omer. Par la suite, le recrutement local l'emporte sans que des relations aussi claires soient établies, la venue de Pierre Dessinges manifestant même une intrusion étrangère. Mais dès le milieu du XV^e siècle, émerge une tendance à la transmission de beau-père à gendre. On sait qu'il s'agit d'un moment de perte progressive de contrôle sur le recrutement, en Flandre en particulier, dû à un recours massif aux avances sur les recettes, qui rendent improbable une destitution de ceux qui ont souvent avancé plusieurs années de caisse. À la mort de Pierre Dessinges lui succède ainsi son gendre, audomarois très établi, Aléaume de Lomprey, qui avait déjà accédé en 1441 à l'échevinage quoique fils d'un homme de naissance illégitime. Il achetait d'ailleurs

régulièrement des coupes de bois du domaine du temps de son beau-père. Après Aléaume, ce fut son propre gendre Willaume d'Audenfort, qui le remplaça²¹⁴. Son père était Aléaume d'Audenfort, châtelain de Saint-Omer en 1416-1427 avant d'être le premier d'Audenfort à accéder au Magistrat suivi par deux de ses fils et plusieurs petits-fils²¹⁵. Willaume d'Audenfort fut lui-même échevin²¹⁶.

- 39 À Arras, il en allait de même, mais c'est davantage le service que le mariage qui structure la filière arrageoise, laquelle se hissa à un tout autre niveau de l'État, sans peut-être s'insérer aussi fortement dans la ville que les Audomarois. Beaucoup de receveurs commencèrent comme clercs de leur prédécesseur. Jean d'Arras avait été clerc de Regnault Levoul. La carrière de Jean Despouillettes ne peut se comprendre sans l'appui constant de Pierre de Montbertaut, qu'il suivit pas à pas dans son ascension : le 15 mars 1392, il était choisi pour le remplacer comme receveur d'Arras et Bapaume, et de fait tenait déjà le compte officieusement à sa place, preuve d'un lien de confiance²¹⁷ ; lorsque Montbertaut quitta son office de receveur de toutes les finances, ce fut encore pour laisser la place à Despouillettes²¹⁸. Jean Robaut travailla lui aussi pour Montbertaut et Despouillettes avant d'être receveur, nous l'avons dit.
- 40 D'autres clercs ou lieutenants firent carrière sans nécessairement succéder à leur maître à Arras. Jean le Verrier avait eu pour lieutenant à la recette d'Avesnes Robert de Maroeuil, dont le nom est celui d'une localité proche d'Arras²¹⁹ : Ce dernier fut par la suite receveur d'Avesnes et Aubigny²²⁰. Jean Despouillettes favorisa la carrière de son clerc Jacotin Willin, qui était à son service en 1401²²¹ et l'avait suivi en Brabant pour l'épauler lorsqu'il était trésorier d'Antoine de Bourgogne²²². Willin put ainsi continuer de servir les enfants d'Antoine comme receveur de la châtelainie de Lille²²³. L'influence du receveur pouvait enfin favoriser ses serviteurs, en particulier son clerc : Casin Cuvelier, clerc de Willaume de Wailly, devint clerc du bailliage et procureur à Saint-Omer, Aire, La Montoire, Tournehem et Eperlecques²²⁴, obtint la gestion de terres confisquée dans le pays de Langle, qui lui furent confiées en affermage (en particulier 34 mesures de terre à Sainte-Marie-Kerque)²²⁵. Une petite clientèle se mettait ainsi en place au niveau local, mais aussi au sommet.
- 41 Ainsi, particulièrement pour l'époque bourguignonne, s'opérait une montée dans l'appareil d'État grâce aux solidarités entre receveurs artésiens : ceux qui étaient présents au conseil glissaient forcément les noms de leurs protégés pour les postes convoités. Ce n'est pas un hasard si, lors de la commission de Jean de Dienat, ancien receveur de Bapaume et Péronne, à l'office de receveur général des finances en Artois, Boulonnais, châtelainies de Péronne, Roye et Montdidier siégeaient au conseil ducal l'ancien receveur artésien devenu gouverneur des finances, Guy Guilbaut, aux côtés d'une très influente figure nobiliaire locale, le seigneur de Croÿ²²⁶.

2.3 Des courtiers du pouvoir princier dans la ville ?

- 42 Quoique mobiles et amenés à suivre la cour, les officiers ayant prospéré gardaient leurs attaches locales. Montbertaut était encore réputé Arrageois même lorsqu'il passait l'année à Paris, et cet ancrage est parfaitement visible dans les périodes de crises : lorsqu'Arras est attaquée par les Armagnacs en 1414, Pierre de Montbertaut, Jean Sacquespée, Jean Despouillettes, Jean Robaut figurent en bonne place parmi ceux qui apportent vivres et financement, dans l'urgence, pour sauver leur ville²²⁷. Pour certains officiers princiers, l'établissement dans la ville semblait en fait prioritaire par rapport au

service du prince. Les gages étaient somme toute limités, et des propositions locales pouvaient les en détourner. C'est ce que laisse penser la carrière d'un receveur de Tournehem, Ernoul Le Fevre, qui décida en juillet 1412 d'abandonner son office après s'être vu proposer l'office d'argentier de Saint-Omer, ce qu'il fit avec l'accord du duc Jean sans Peur²²⁸.

- 43 La sociabilité à laquelle appartenaient ces officiers n'est pas des plus renseignées, mais on observe qu'elle relève à la fois de la bourgeoisie et du monde des officiers princiers. À Saint-Omer, on compte ainsi de nombreuses occasions de se retrouver aux frais du prince entre officiers : en 1380-1381, à l'occasion des coupes de bois à Ruhout et Biaulo près de Saint-Omer, on paie à boire sur place, « grant foison de chervoise, ainsi que on y a acoustumé », ainsi que du vin. Sont conviés le châtelain, le receveur, les sergents des forêts, 28 gardes et les « trancheurs ». De retour à Saint-Omer, c'est un souper qui est organisé, avec le bailli, les marchands de bois qui acquièrent la coupe, le châtelain, les sergents, maître Firmin, mesureur assermenté, et le receveur²²⁹. L'état des dettes laissées par Pierre Dessinges montre dans le même temps l'appartenance de ces agents à des confréries locales, en l'occurrence les confréries Notre Dame de la Chapelle et Saint Sébastien de Saint-Omer, preuve de l'intégration aux pratiques pieuses de la ville²³⁰. Ses funérailles et dons par « acquis de testament » montèrent d'ailleurs à 45 livres, somme non négligeable²³¹, probablement en l'église Saint-Denis de Saint-Omer. De son vivant, il avait d'ailleurs déjà fait célébrer 24 messes dont le paiement était encore dû à un prêtre²³². Assurément, l'effort pour tenir son rang et manifester son appartenance à la bonne société pouvait aussi passer par une consommation somptuaire et de grands repas, assez coûteux pour compromettre les finances de Regnaut Levoul, prêtre et receveur d'Arras, « qui tenoit de grans digners et des gens pluseurs si en usoit et gastoit grant plenté, et auxi faisoit il d'autre maignage [mangeage] par maison »²³³. D'ailleurs, nombre de ces receveurs avaient à leur propre queux²³⁴, ce que l'on retrouve en Flandre²³⁵.
- 44 L'appartenance des receveurs à ce monde urbain les conduisait à s'impliquer dans des actions contraires à l'ordre public, et à recourir eux aussi à la contrevenge, manifestant bien peu d'intérêt alors pour l'idée d'un ordre souverain. On a évoqué le cas de Willaume de Wailly défendant l'honneur de sa cousine, la « riche cangeresse ». Il n'est pas isolé : au même moment, un receveur de Béthune, se livra à une attaque organisée contre un certain Jean Wafflart, ennemi de son épouse Agnès de Beaumares²³⁶.
- 45 On peut donc penser qu'il n'y avait pas d'opposition entre recherche d'un statut local et service du prince : l'attrait de la fonction de receveur ne provenait pas des gages, assez médiocres, mais peut-être davantage de la position qu'elle offrait. On sait plus largement que les officiers princiers dans les villes exercent à la fin du Moyen Âge un rôle d'intermédiaires essentiels, vecteurs de paix ou de soumission, entre le gouvernement urbain et le pouvoir central²³⁷. Le cas est évident pour les receveurs artésiens.
- 46 Le receveur jouissait en effet d'une influence, notamment parce qu'il disposait d'une certaine latitude pour nombre d'achats que le prince pouvait lui déléguer, y compris pour approvisionner la cour. Le receveur de Saint-Omer était ainsi chargé de l'achat de draps pour l'hôtel de Marguerite de France, en particulier pour fournir les livrées²³⁸. Les paiements multiples permettaient au receveur d'avoir une latitude dans le choix des fournisseurs, pour des quantités importantes lorsqu'il approvisionnait l'hôtel : le receveur d'Arras était également un gros acheteur de vin sous Marguerite de France, souvent pour plusieurs centaines de livres par mois qu'il expédiait auprès de la comtesse.

Pour le seul mois d'octobre 1380 plus de 9 000 litres furent ainsi acquis par son intermédiaire²³⁹.

- 47 En outre, le système des assignations et décharges, qui permettait aux responsables des finances centrales de renvoyer le bénéficiaire d'un paiement princier vers une caisse locale, système déjà utilisé sous Marguerite de France et fortement développé par les ducs²⁴⁰, nécessitait une certaine bonne volonté de la part des receveurs locaux : ils pouvaient invoquer leurs grandes charges pour refuser ou repousser les paiements assignés sur leur caisse. Des affinités entre receveur général et receveur local permettaient certainement de faciliter la bonne marche des opérations : on observe ainsi que les receveurs généraux issus d'Artois utilisaient abondamment les recettes de leur comté d'origine²⁴¹. Les bénéficiaires des largesses ducales, singulièrement les nobles, avaient également intérêt à cultiver de bonnes relations avec les agents sur lesquels ils étaient assignés. J'ai pu souligner l'influence de Jean de Croÿ sur les receveurs audomarois, notamment Pierre Dessinges. Il en allait de même d'Antoine de Croÿ, premier chambellan ducal, qui se vit assigner en 1436 les droits de chambellage en Artois par Philippe le Bon, et parvint à bénéficier d'un prélèvement à la base plus facile à contrôler²⁴².
- 48 Néanmoins, les actions du receveur n'étaient pas toujours populaires, et pouvaient entraîner des conflits avec les intérêts des habitants et de la ville. C'était pourquoi la fidélité au prince restait la première qualité recherchée. Les procès n'étaient pas rares, les villes n'hésitant pas à poursuivre un receveur dont elles estimaient qu'il bafouait les privilèges urbains : ce fut le cas de Gilles du Bilke à Saint-Omer, qui avait saisi dans l'hôtel d'un bourgeois de la ville la moitié des biens meubles, pour défaut d'héritiers. Il fut poursuivi devant la prévôté de Montreuil, qui le condamna à 60 livres, avant que l'on ne négociât²⁴³. Reste que ces opérations de saisie, ou la vente de terres confisquées, étaient sans doute l'occasion d'opérations fructueuses pour le receveur qui pouvait espérer se faire (au minimum) des amitiés solides : Jean le Verrier fut chargé de vendre les terres confisquées à Guillaume Le Potier pour ses démérites, en 1373, une opération concernant 64 mesures de terres, plus de 27 hectares²⁴⁴. L'expertise des receveurs servait également à estimer la valeur des terres pour des dons : Jean Robaut fut ainsi sollicité pour la donation d'Ignaucourt en 1415 puis de Loyenaque en 1416²⁴⁵ ; l'occasion de se faire apprécier du bénéficiaire pouvait être tentante.
- 49 Bien qu'il n'en soit pas chargé *ex officio*, le receveur de bailliage s'impliquait en outre dans la collecte des aides, prêts et autres expédients financiers. Le receveur de Saint-Omer est ainsi envoyé le 21 juillet 1365 pour « faire finance » devant l'abbé de Saint-Omer alors en charge de la collecte des aides royales²⁴⁶. Si les revenus domaniaux étaient relativement secondaires à Arras et Saint-Omer, il en allait autrement des aides. Sur 10 162 francs, chacune des villes devait apporter 3 348 francs, les 2/3 de la charge²⁴⁷.
- 50 Le prince se tournait aussi vers son receveur pour connaître les disponibilités des bourgeois, qu'il connaissait bien. En 1415, Pierre Dessinges se vit chargé de trouver 15 000 francs sur plusieurs habitants de Saint-Omer, ce qui l'occupait nuit et jour²⁴⁸. En 1419, Dessinges dut user de son influence pour obtenir des avances et assignations sur les futures recettes des assises de Saint-Omer, obtenant des obligations de la part de la ville, qui permirent de calmer des créanciers ducaux²⁴⁹. À la même époque, son collègue Jean Robaut oeuvra à Arras pour emprunter 3 128 francs, aidé d'un influent officier arrageois déjà mentionné, Jean Sacquespée²⁵⁰. Encore en 1442, Pierre Dessinges et son gendre et futur successeur furent chargés d'écouler à Lille, Béthune, Tournai et Arras 2 000 livres de rentes viagères sur la ville²⁵¹.

- 51 Les receveurs d'origine artésienne constituaient bien des courtiers du pouvoir, intermédiaires entre la ville et le prince. Gui Guilbaut, originaire d'Hesdin, était devenu l'un des chefs des finances de Philippe le Bon ; en 1425 il se présenta comme le défenseur des intérêts de Saint-Omer pour la levée des aides, affirmant avoir fait baisser les exigences princières²⁵². Un rôle semblable était déjà exercé par Pierre de Montbertaut ou Jean de Pressy lorsqu'ils siégeaient au conseil ducal²⁵³. Pressy fut ainsi envoyé en 1437 avec l'évêque d'Arras pour une tournée des villes d'Artois, et chargé de négocier le montant des aides comtales²⁵⁴.
- 52 Cette position leur donnait un statut aussi envié que redouté, notamment pour des enjeux fiscaux. La confiance du prince et de l'administration se manifestait d'ailleurs par des missions parfois peu orthodoxes, de l'ordre de l'espionnage financier. Hue Coquillan, en raison de ses bons rapports avec les autorités urbaines, fut ainsi chargé par Pierre de Montbertaut d'évaluer les disponibilités financières de la ville en se procurant des informations sur la collecte des assises et une copie des recettes de la ville « tout secrètement », en vue d'établir des emprunts forcés en 1405, année de disette budgétaire²⁵⁵.
- 53 Il serait hasardeux de penser que les plus riches marchands se soient établis dans les recettes : on l'a vu à Arras, être très riche n'est pas indispensable. D'ailleurs, à regarder de près les noms des grands fournisseurs de la cour en draps²⁵⁶, ou les listes de mayeurs arrageois, on ne trouvera pas de receveur domanial²⁵⁷, à la différence d'offices plus importants comme celui de receveur des aides (en la personne de Jean Sacquespée). Force est de constater que les individus les plus influents, les fortunes les plus importantes des villes d'Arras et Saint-Omer ne s'impliquaient guère dans la recette locale qui n'avait peut-être pas les moyens de satisfaire leurs appétits (nous l'avons vu avec Pierre de Baudart). Ces gens-là se tournaient vers la gestion et les négociations relatives aux aides, conscients de l'affaiblissement relatif du domaine dans les finances, et du caractère politiquement crucial des négociations sur la fiscalité. C'est là que l'on rencontre certaines des familles les plus solidement enracinées. À Arras, on soulignera le rôle des Sacquespée au XV^e siècle, famille certainement plus puissante qu'un Jean Robaut, et très anciennement établie²⁵⁸. Un Jean Sacquespée est d'ailleurs déjà mayeur en 1383²⁵⁹. Un autre Jean Sacquespée domine le début du XV^e siècle : il est mayeur en 1414²⁶⁰ et encore en 1425-1427. Antoine est mayeur en 1443-1445²⁶¹. La carrière de Jean, bourgeois d'Arras et changeur²⁶², associe service du prince, fournitures d'hôtel et service des finances centrales plus ou moins officiel : on le voit fournir des bûches et de la cire à Marguerite de Male, lorsqu'elle réside à Arras en 1404²⁶³, pain et vin pour l'hôtel de la duchesse Marguerite de Bavière en 1406 à hauteur de 1942 livres, ou encore racheter la même année des patenôtres en corail et en ambre ayant appartenu à feu Marguerite de Male²⁶⁴. Il cumule les fonctions : commis à l'aide comtale en Artois en 1405²⁶⁵, ainsi qu'en 1408²⁶⁶, il est trésorier ducal, jusqu'au 14 mai 1410²⁶⁷. Désormais, il est le receveur général de la composition ou aide royale en Artois, Boulonnais et Saint-Pol, au moins jusqu'en 1430²⁶⁸. Il est dans le même temps conseiller ducal retenu à 100 francs de pension en 1413²⁶⁹. C'est lui qui est l'homme des finances du duc à Arras, au moment où Montbertaut s'éteint. À aucun moment il n'exerce de fonction locale mais éclipe bien le receveur Jean Robaut.
- 54 Même s'il ne faut pas surestimer leur rayonnement, les receveurs occupaient donc une place indispensable dans les rapports du prince à la ville, avec des profils assez variables dans leur carrière. Reste à mesurer, autant que possible, les bénéfices tirés par ces agents

du prince de cette position, que ce soit dans leur enrichissement personnel comme dans l'ancrage de leur famille.

3. Les bénéfiques du pouvoir : devenir individuel et trajectoire familiale

- 55 En tant qu'agents comptables, les profits tirés directement de l'office constituaient a priori la source principale d'enrichissement possible. Mais l'influence que l'on pouvait gagner dans ses fonctions excédait ce simple revenu officiel ; par ailleurs, les bénéfiques en termes de capital symbolique et social pouvaient s'avérer au moins aussi attractifs.

3.1 L'enrichissement

- 56 L'attrait de l'office ne pouvait s'expliquer par les gages seuls, pour le moins médiocres. Un receveur d'Arras percevait, en 1381, 18 livres parisis par an, soit une vingtaine d'écus²⁷⁰. En 1401, la recette était cumulée avec celle d'Avesnes, Aubigny, et Quiéry, fournissant 40 livres, qui pouvaient monter à 50 en ajoutant la recette du bailliage de Bapaume²⁷¹. À Saint-Omer, les premiers gages connus, ceux de Willaume de Wailly, sont de 60 livres en cumulant Aire, Tournehem et Éperlecques²⁷², situation inchangée dans les années 1390 : 40 livres par an pour Saint-Omer, Tournehem et Éperlecques, auxquels on pouvait ajouter 20 livres pour la recette d'Aire²⁷³. On releva modestement à 60 livres au xv^e siècle la seule recette de Saint-Omer et des châtelainies attenantes, ce qui restait loin du bailli (90 livres) et surtout du châtelain (200 francs)²⁷⁴. À Saint-Omer en 1360, un charpentier touchait 5 sous par jour, soit 1 300 sous par an sur 260 jours ouvrés, autrement dit 65 livres. Un simple manoeuvre pouvait percevoir plus de 30 livres, sans compter la nourriture fournie sur le chantier²⁷⁵.
- 57 Bien entendu, des dons permettaient de personnaliser les revenus en fonction de l'affection du prince. Une fois sortis de la recette locale pour gagner les hautes sphères, ces dons atteignaient des montants élevés²⁷⁶. Mais pour les officiers locaux loin des yeux et donc du cœur du prince, les gratifications étaient médiocres : tout au plus quelques dons de bois²⁷⁷ ou en espèce (20 francs)²⁷⁸. Seul Pierre Dessinges, mieux intégré probablement à l'entourage de la cour, obtient un don conséquent sous la forme d'un dédommagement pour faire construire sa maison à Saint-Omer en 1411²⁷⁹.
- 58 On ne pouvait donc prospérer en étant exclusivement receveur d'Arras ou Saint-Omer. S'établir dans la ville en comptant sur ses gages était presque impossible, ce qui explique en partie un recrutement local ; le service n'était pas non plus si prenant que l'officier y occupât « le meilleur de son temps », selon l'expression d'Olivier Mattéoni²⁸⁰. Dès lors, cumul des responsabilités et investissement dans d'autres affaires étaient non seulement possibles mais nécessaires. L'enrichissement passait par d'autres voies, associant ancrage local et influence politique. Toutes n'étaient d'ailleurs pas illégales, mais la frontière était parfois mince entre cumul forcené et abus de pouvoir.
- 59 À Saint-Omer, l'office est le plus souvent cumulé avec d'autres recettes mineures voisines, dont la gestion est donc assurée généralement par une famille audomaroise, participant à l'emprise de la grande ville sur son « quartier ». Quasiment tous les receveurs cumulent les recettes de La Montoire, Tournehem et Éperlecques, d'ailleurs, en partie sinistrées par les guerres²⁸¹. Moins fréquemment, la recette d'Aire-sur-la-Lys pouvait s'y ajouter, par exemple pour Willaume de Wailly ou Hue Coquillan²⁸². Il suffisait d'établir un lieutenant

du receveur, qui tenait alors le compte²⁸³. Willaume de Wailly est un cas extrême de cumul : le 12 décembre 1363 il est commis par le bailli Jean de Créqui garde de la châtelainie de Saint-Omer alors dans la main de la comtesse²⁸⁴. Le 29 mars 1365 il est confirmé comme garde de châtelainie de Saint-Omer, sur ordre de Tristan du Bos gouverneur d'Artois²⁸⁵. Depuis août 1369 au moins, il est châtelain d'Éperlecques²⁸⁶, pour 100 francs de gages, et « a tous perilz ». Le 12 novembre 1371 il est signalé comme châtelain d'Éperlecques²⁸⁷, fonction qu'il occupe encore en février 1378²⁸⁸. Brièvement, il cumule même recette et bailliage de Saint-Omer. Il sert parfois un autre maître, en tant que bailli de Saint-Bertin, nous l'avons vu. Les receveurs d'Arras étaient également très souvent receveurs d'Avesnes-le-Comte et Aubigny²⁸⁹, voire de Bapaume à partir des années 1390²⁹⁰.

- 60 Autre charge recherchée, celle de concierge : si les revenus en sont très mal connus, ils ne devaient pas être négligeables. Philippe Lescot fut commis concierge du château d'Avesnes dès 1385, remplaçant un écuyer qui ne trouvait nullement la charge infâmante²⁹¹. Une fois établi à Paris, Pierre de Montbertaut reçoit la conciergerie de l'hôtel d'Artois à Paris, office précieux car sa valeur (et non ses gages) était estimée à 100 francs d'or, et qui lui fut « racheté » par le duc presque immédiatement²⁹². Jean de Pressy obtient la charge de concierge de l'hôtel de Conflans²⁹³. Reste que ces fonctions leur furent offertes après avoir exercé les offices locaux.
- 61 Les perspectives de cumul pouvaient encore être élargies : c'est ce que comprit Jean Robaut, au cours des 53 années de services qu'il accomplit à Arras. Outre les recettes d'Aubigny et Quiéry²⁹⁴ il récupéra le « gavène d'Arras », revenu domanial distinct de la recette²⁹⁵, le gaule de Sancerre en 1423, fief tenu du château d'Arras alors rattaché au domaine²⁹⁶, ou encore la recette de Lécluse les Douai, à la même époque²⁹⁷. En 1424-1425 il était commis à « Avesnes, Aubigny, Quiéry, Carency, Douisans et Aix en Gohelle, avec les gavènes de Bouers et Bucoy (Bucquoy) »²⁹⁸. Il semble d'ailleurs que les recettes de Fampoux, Rémy et Bucquoy aient été unies de 1424 à 1429²⁹⁹. Les terres de Cassel, du Bois de Nieppe, Lécluse, Carency, Bucquoy et appartenances avaient été rendues au domaine après la mort de la duchesse Michelle de France en 1422³⁰⁰. Elles appartenaient en 1395 à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui y nomma receveur Colart Cahen³⁰¹. Elles avaient été données en usufruit à Michelle de France le 10 mai 1421 après confiscation sur Jean de Bourbon³⁰², et revinrent à Isabelle du Portugal, pour laquelle Jean Robaut, receveur d'Arras, tint donc les bailliages d'Avesnes, Aubigny et Quiéry. Reste que cela représentait assez peu³⁰³. Pour accroître ses revenus, Robaut effectuait encore, peu de temps avant sa mort, des vacations en se chargeant de l'imposition et maltôte de la cervoise à Arras, pour 20 livre par an³⁰⁴. Tout cela cumulé pouvait améliorer l'ordinaire, tout au plus. Il en allait autrement lorsqu'il était possible de cumuler recette domaniale avec la collecte des aides en Artois : ce que réussit à faire Montbertaut dans les années 1390-1392, avec le soutien du roi Charles VI³⁰⁵.
- 62 Enfin, malgré des ordonnances visant à limiter cette confusion des genres³⁰⁶, un receveur pouvait se faire payer l'usage de ses propres ressources à des fins domaniales : Jean Robaut louait à la recette qu'il exerçait lui-même ses greniers et celliers pour stocker les avoines du « gaule de Beaumetz » dont il avait la gestion, et facturait également le transport des céréales³⁰⁷. Ce type de pratiques était cependant plus visible que l'usage de complices, hommes de pailles et autres intermédiaires : on a vu que Willaume de Wailly permit à son clerc de gérer des biens comtaux dans le pays de Langle...

- 63 On pouvait aller cependant bien plus loin. L'ancien receveur d'Aire Pierre du Chocquel, bourgeois de la ville, devenu entre temps bailli, fut poursuivi devant le conseil de Marguerite de France pour sa gestion de la recette³⁰⁸. Il lui était reproché d'avoir fait couper du bois dans les forêts domaniales, utilisé à son usage des moulins saisis par la comtesse, et vendu des biens confisqués sans en tenir le compte. Il forçait les habitants à utiliser son moulin, non celui de la comtesse qu'il tenait à cens et dont il avait prélevé les pierres pour les conduire au sien. Pire, après l'incendie de la ville, les ruines de biens ayant appartenu aux comtes d'Artois furent dépouillées de leurs pierres et serrures. D'autres faits lui étaient imputés en tant que maire, notamment le refus de fournir des échevins au châtelain, pour rendre justice, et des confiscations arbitraires³⁰⁹. Sorti de l'office de receveur, il continuait ses affaires avec son successeur, Pierre Catoul, qui lui octroyait les contrats d'acensement les plus favorables en truquant les procédures d'attribution. Le procureur exigeait une punition « de corps », et 1 000 livres d'amende ; Pierre du Chocquel fut reçu à composition : on pouvait toujours s'arranger dans ces questions financières.
- 64 Mal payés, mais influents, ces receveurs pouvaient opérer des détournements à d'assez vastes échelles. Le problème était déjà visible sous Marguerite de France : Willaume de Wailly fut ainsi poursuivi pour avoir détourné des revenus casuels, notamment les avoirs de bâtards, pour avoir obtenu des amendes par composition à son profit, en particulier en accordant rémission à des bannis, affaire assez politique³¹⁰. La nature des détournements montre combien l'influence locale favorise ces prévarications. Wailly se montrait outrancièrement favorable envers les autorités ecclésiastiques, en particulier les religieux de Sain-Bertin, dont il avait été bailli. Il recourait d'ailleurs aux services de leurs gens, à l'occasion³¹¹. Les céréales qu'il « oubliait » de comptabiliser provenaient de redevances dues au moulin d'Éperlecques, lieu où il était très bien établi. À Éperlecques encore, il faisait capturer juments, vaches et charrues, prendre et manger des bêtes à cornes, qu'il faisait ensuite payer « au commun du chastel ». Bref il facturait à la garnison la nourriture qu'il avait réquisitionnée. Là, il reçut le soutien de complices et parents, en particulier de Guillaume de Norhout, de son valet et lieutenant Guillaume le Wert, de son clerc Jean Widemache³¹². Willaume de Wailly avait également menti, faisant gracier quatre assaillants ayant vengé sa cousine sur ses ordres : il les avait présentés comme « pauvres », alors qu'ils appartenaient au milieu des changeurs de Saint-Omer. On voit bien quelle latitude avait un homme dont le jugement en matière de richesse faisait autorité !
- 65 C'était là le risque de faire cumuler recette, puis exercice des fonctions de châtelain, voire de bailli, à un individu parfaitement établi dans la région. Mais il faut reconnaître que son appui devait être utile à la comtesse qui avait intérêt à nourrir l'influence de ses gens. Wailly rendait d'autres services, notamment financiers : à l'époque du procès, soit en 1372, on se résolut opportunément à apurer ses comptes. On constata que la comtesse lui devait environ 700 francs. Contre l'abandon de cette somme et le versement de 500 francs de mieux, Wailly obtint l'arrêt des poursuites³¹³.
- 66 Ce genre d'affaires pouvait cependant coûter assez cher à un officier. Et la récurrence des liquidations lors de la mort de l'officier, au détriment des familles, les procès et réclamations d'arriérés qui accablent les héritiers montrent la difficulté des successions et la précarité financière de certains agents aventureux, notamment lorsque leurs affaires sont stoppées en plein vol et qu'il leur devient difficile de récupérer ce qui leur est dû, une fois leur pouvoir retiré. À la mort de Regnaut Levoul, ce sont 1 500 francs qui sont

réclamés à ses héritiers, pour des paiements non effectués (en particulier des aumônes à Arras, Avesnes, Béthune), des objets appartenant à l'hôtel que le comptable n'a pas remis³¹⁴. Une liquidation sévère toucha Hue Coquillan, qui fut victime d'une disgrâce et d'une lourde amende dès 1405, laquelle mit fin à sa carrière. La duchesse Marguerite de Male refusa de lui pardonner les 160 francs « oubliés » en recette, et il fut puni à hauteur de 400 francs par les gens des comptes, amende qu'il paya³¹⁵. Si son dernier compte ne fut clos qu'après 5 années de difficultés, en 1410, il fut rouvert en 1427, et donna lieu à un nouvel et rude apurement³¹⁶. La veuve de Philippe Lescot qui avait tenté de renoncer à l'héritage de son mari fut contrainte de payer la moitié de ce qui était dû par ses derniers comptes. Elle était pourtant en grande difficulté, car le duc lui fit en même temps un don de 50 couronnes pour assurer son vivre³¹⁷... À la mort de Pierre de Montbertaut, l'administration réclamait à ses héritiers 7000 francs, somme considérable³¹⁸ mais sans doute à la hauteur des retards de paiement.

- 67 Pour obtenir remboursement, l'administration pratiquait la saisie immédiate des documents à la mort du receveur, même lorsqu'il avait déjà quitté ses fonctions, tant que subsistaient des doutes ou que les liens financiers n'étaient pas définitivement rompus (ce qui n'arrivait jamais). Leur mort était d'ailleurs guettée, comme nous l'apprend le récit de la mort de Jean Robaut, qui eut lieu le 30 août 1460 à 14 heures précises : dès 17 heures, le lieutenant général du gouverneur d'Arras entra dans l'hôtel examiner les biens meubles et faire sceller les « lieux, huches, comptoirs et autres places estans oudit hostel... a la conservacion du droit de mondit seigneur »³¹⁹. L'incertitude sur la situation du comptable exigeait même, lorsque le décès survenait avant l'établissement de sa situation comptable, une mainmise sur l'héritage. C'est ce qui arriva en 1445 à la mort de Pierre Dessinges³²⁰, et qui nous permet de connaître l'état de son compte comme de ses biens.
- 68 Malgré tout, l'intransigeance n'est pas toujours de mise : on commence par charger la barque au maximum grâce aux comptes et aux documents saisis, pour faire pression en faisant mine de faire rendre gorge aux héritiers, puis on transige en invoquant la volonté d'accomplir les dernières volontés d'un défunt dont on souligne les bons services. Les héritiers de Levoul s'en tirent en payant 600 livres, la comtesse ne voulant pas empêcher l'accomplissement des dernières volontés du défunt³²¹. Il arrive cependant que la situation soit plus grave : la veuve et les héritiers du receveur de Béthune doivent laisser leur maison en paiement d'une dette de 600 livres à la mort de l'officier³²².
- 69 Enfin, des choix politiques jugés hostiles au prince pouvaient se payer cher. Gérard Mausegent ayant rallié le service de Charles de Navarre, partit sans rendre ses comptes d'Artois. Payant sans doute ses choix politiques, il fut poursuivi en 1367 devant le Parlement par Marguerite de France. Il obtint de payer 1 000 francs seulement après avoir supplié la comtesse et déploré que « les escriptures avoient esté perdues et ostees ou temps de la guerre »³²³. Par la suite, il ne posséda plus rien à Arras après son départ vers la Normandie et la Navarre, mais s'installa confortablement près d'Évreux, devenant seigneur de Quincarnon, où il fit souche. Reste que l'adhésion au parti anglais de ses héritiers en 1419 entraîna la perte de leurs biens lors de la reconquête française³²⁴. Une chose était de constituer un certain niveau de revenus, une autre d'établir un patrimoine durable.

3.2 Le patrimoine

- 70 En pays bourguignon, tout le monde était persuadé que les receveurs s'enrichissaient largement. Les représentations littéraires du receveur en attestent : la première des *Cent Nouvelles Nouvelles* s'ouvre sur un « notable bourgeois » de Valenciennes, « en son temps receveur de Henaut », qui sut obtenir au service des « princes, seigneurs et aultres gens de tous estaz » le soutien de dame Fortune. Il « n'estoit pas si mal logié en ladicte ville que ung bien grant maistre ne s'en tint pour content et honnouré d'avoir ung tel logis », dont une maison qui « descouvroit sur plusieurs rues »³²⁵.
- 71 Les princes partageaient cette opinion : Marguerite de France était persuadée de récupérer de beaux objets lorsqu'elle fit saisir les biens de son receveur d'Arras mort en fonction, Regnault Levoul, en 1370 : elle convoitait notamment son beau linge, mais fut déçue par le rapport des officiers, qui expliquèrent qu'il avait largement dépensé son patrimoine en repas extravagants et ostentatoires, ne laissant que quelques nappes usées³²⁶.
- 72 Il est difficile de mesurer l'enrichissement dans la charge, et de le distinguer des héritages, tant les officiers sont enracinés localement, eux et leurs épouses. On peut cependant appréhender un certain niveau de fortune. Certains ont laissé peu de traces, comme Hue Coquillan, qui acquit néanmoins des terres³²⁷. Globalement cependant, les receveurs possèdent de nombreux biens dans la ville comme à l'extérieur, en particulier ceux de Saint-Omer durant le second XIV^e siècle. C'est évidemment le cas d'Alard Dane, qui possède un « héritage » à Saint-Omer, sans doute une maison conséquente, rue Bataille³²⁸. Il en détient un autre, rue de la Forche, attesté en 1388³²⁹, ainsi qu'un fief de 100 livres parisis de rente sur la halle de Saint-Omer, une terre à Tatinghem (4 km à l'ouest de Saint-Omer), des rentes, hommes, hôtes et terres à Wardrecques (8 km au sud-est de Saint-Omer) et Vaulx³³⁰, pour 140 livres parisis par an, devant 28 livres de rente au domaine³³¹.
- 73 Le dossier le plus complet et le plus impressionnant est encore celui de Willaume de Wailly qui manifeste une stratégie d'investissement dirigée vers le nord du bailliage : il prend possession dans le pays de Langle (extrémité nord) de 90 mesures de terres (soit 32 ha) d'un homme exécuté à Saint-Omer, qu'il obtient de conserver contre une rente héréditaire grâce à un don de la comtesse, rente qu'il rachète contre d'autres rentes sur diverses maisons à Saint-Omer³³². Cela ne lui sera guère profitable, le pays étant ravagé. Il achète un fief à un chevalier de Northoud, Robert Dolehain, en 1358³³³, possède un pré à Moulle, au nord-ouest de Saint-Omer, près d'Éperlecques³³⁴, deux fiefs à Boncourt, tenus du château de Tournehem, un autre à Moulle, encore un à Boncourt, tous deux tenus du château de Saint-Omer³³⁵, encore un fief à Éperlecques et un à Saint-Omer, qui venaient de sa femme Isabelle d'Averhout, qui en avait hérité³³⁶, enfin un fief consistant en rentes dans la ville de Saint-Omer hérité de damoiselle Marie de Walloncapelle, veuve de Jean Dane, auquel il était probablement apparenté³³⁷. Reste que les fiefs de l'Audomarois étaient souvent fort modestes. Wailly put enfin s'enorgueillir le plus ouvertement d'être seigneur de Marconne, près d'Hesdin³³⁸. Ce patrimoine conséquent permettait, joint aux fonctions de bailli et châtelain, à l'implication dans la défense de l'Artois, d'assurer des prétentions à la noblesse, que ne laissait pas supposer la carrière comptable.
- 74 Le cas de Pierre Dessinges permet de mesurer les possibilités offertes à l'enrichissement, si on part de l'hypothèse d'un parachutage, grâce à un compte rendu par Clay Dessinges

« héritier par bénéfice d'inventaire » de son père et sa mère, qui déclara les biens meubles et *cateux* à hauteur de 105 livres de 40 gros de Flandre, et les charges dues sur cet héritage. Outre un fief à la Mutte à Sainte-Marie-Kerque, attesté par ailleurs en 1440³³⁹, on constate que le couple détenait sa résidence, à savoir une maison rue Saint-Bertin faite de deux manoirs : le serpent et le *raynouard*³⁴⁰ ; deux autres maisons dans la même rue³⁴¹ ; un grand jardin, un jardin d'arrière et la maison dite de l'échiquier³⁴² ; un fief à Hallines, à 7 km au sud-ouest de Saint-Omer, tenu de Jacques Craye, payant 10 livres de relief³⁴³, et le chambellage pour 35 sous par an, ainsi qu'une « motte » louée 24 sous par an, et un pré ; quelques jardins à proximité, une rasière de rente viagère. Enfin, 4,5 mesures de terre à Edequines avaient été engagées comme garantie pour des denrées livrées au duc, à hauteur de 66 livres, terres qui furent revendues par le créancier.

75 Se lit ici un enrichissement solide, qui permettait un mode de vie bourgeois si on observe l'état de l'intérieur, très bien documenté par l'inventaire après décès fort précis contenant 243 items. La maison disposait d'un puits³⁴⁴, possédait sa « sale de l'ostel », meublée d'un buffet, de deux longues tables, de plusieurs armoires et de bancs, et décorée assez sobrement : un drap peint au motif de l'enfant perdu et retrouvé au Temple, une des sept douleurs de la Vierge, thème courant depuis la fin du XIV^e siècle³⁴⁵, une couronne de corne de cerf servant de chandelier, un « carrelet de haute liche », un miroir³⁴⁶, une cloche à eau de rose. Seconde pièce meublée, la salle de la gloriette, sans doute une petite chambre en hauteur, comprenait un très riche matériel de cuisine³⁴⁷, avec d'ailleurs une partie du nécessaire pour brasser la bière, un bain, un beau lit, une banquette, un tonneau de bière dite « Ambours » (de Hambourg) produit alors relativement haut de gamme³⁴⁸, un dressoir et une cheminée, et divers petits meubles³⁴⁹. Il disposait d'une chambre à coucher « ou il trespassa », avec des meubles ordinaires en quantité³⁵⁰, un crucifix avec « les deux ymages y servans », un calendrier, une hache d'armes et diverses pièces de tissu (houpelande, sargette, nappe, toile de bain)³⁵¹. Quatrième pièce, une chambre « du deseure » aux airs de bureau, meublée d'un lit, d'un dressoir, possédait également du matériel de travail : une layette contenant des « enseignemens toucans le fait de la recepte », une armoire « pour mettre lettre », un bureau, « une table pour compter finanche », mais aussi une « arbalète trucruse »³⁵², une autre arbalète et un arc en if peint, dans ce qui devait servir de cabinet de travail voire de chambre, décoré d'un chandelier de cerf, d'un « tablet point » et de quatre draps peints « en fourme de patrons ». Dernière pièce, une « chembre sur les estuves » avec sa mauvaise tablette, son petit lit traversin, un banc et un « simple buffet », son « drap peint », un lieu destiné au clerc du receveur car disposant d'une mallette pour porter les comptes. Le nom de la pièce indiquait d'ailleurs l'existence probable d'étuves privées, un équipement témoignant d'un certain niveau de vie, dont disposait d'ailleurs le receveur du Hainaut (pas si imaginaire) des *Cent nouvelles nouvelles*³⁵³.

76 L'absence totale d'argenterie ou d'orfèvrerie, d'étoffes précieuses, et encore plus de numéraire surprend, et incite à relativiser l'exhaustivité de l'inventaire : il est plus que probable que l'essentiel ait été discrètement vidé par les héritiers... Néanmoins, le confort bourgeois qui émerge en ce milieu du XV^e siècle est patent. On notera l'importance des objets destinés aux soins du corps, cuve baignoire, bassin de barbier, drap de bain dans la chambre du mort, bassin et pot lavoir dans la chambre du dessus ; mais également des draps peints, et d'un tableau, la présence d'un miroir, d'un chausse-pied, de petits poêles et chauffages et de plusieurs chandeliers. La cuisine est à l'honneur : chauffe-lait, « fers à gaufre », grils, chauffe-pomme, multiples chaudrons, et de la vaisselle pour recevoir : 12

plates écuelles, 7 plats d'étains grands ou petits, divers pintes (à 0,77 l. la pinte), une salière, des draps de linge de table, une bouteille de verre d'un demi-lot. Enfin, pas moins de quatre armes de guerre : arc, arbalètes et hache d'armes, ce qui pourrait surprendre si on en reste au préjugé selon lequel ces gens de finances se désintéressaient de la chose³⁵⁴.

- 77 À Arras, le devenir très variable des receveurs est encore moins fonction de leur ancrage local que de leur carrière administrative. Mais l'appétit pour l'immobilier urbain, les fiefs voire les seigneuries ne se fait pas moins puissant qu'à Saint-Omer, et les transactions vont bon train. Les données s'accumulent généralement en fin de carrière, quand les fortunes sont assises. Ainsi en 1382, Jean Despouillettes et Pierre de Montbertaut n'apparaissent pas dans le rentier d'Arras, alors que Jean le Verrier, en fin de carrière, montre un bel enracinement avec 4 maisons dans la ville, dans plusieurs quartiers³⁵⁵.
- 78 Autre profil local, celui de Jean Robaut, qui montre que l'on peut cumuler les biens, au rythme de multiples transactions, avec encore une forte appétence pour les terres et les fiefs regroupés à proximité immédiate d'Arras. Investisseur céréalier, il possède ses propres celliers et greniers³⁵⁶, et prend en affermage une terre à Feuchy de 58 mencaudées, ainsi que 7 autres entre Monchy et le Bois de Mofflaines, toutes localités à l'est d'Arras³⁵⁷. Une trentaine d'hectares donc. Le même individu détient, au moins à certains moments de sa vie, une maison à Méaulens (Démencourt), ainsi que 137 mencaudées de terre (58 ha) à Feuchy qu'il revend en 1433 à la veuve du gouverneur d'Arras Guillaume de Bonnière, détentrice de plusieurs seigneuries³⁵⁸. Surtout, il est appelé seigneur de Frévin (Frévin-Capelle, à 13 km au nord-ouest d'Arras), localité appartenant au bailliage d'Aubigny, bailliage dont il tient la recette³⁵⁹. Cette seigneurie ayant appartenu au XIV^e siècle à une famille noble demeura ensuite dans la famille Bernemicourt, donc dans la descendance de Robaut, famille qui fit figurer ses armes dans l'église reconstruite en 1551³⁶⁰.
- 79 Reste que ces fortunes ne se comparent pas à celles des officiers ayant eu suffisamment de biens pour investir dans des ensembles plus vastes : Pierre de Montbertaut en est le cas le plus abouti, car il est à la fois très implanté à Arras, mais à aussi à Paris, Douai et Saint-Omer. À Arras, Montbertaut devient un grand propriétaire, ce qu'il n'était guère avant ses débuts. Ses investissements émergent en 1388 lorsqu'il entame sa carrière³⁶¹. Il avait notamment acquis à Arras un hôtel appartenant à Jean de Monchy, dit « ostel de monseigneur de Torchy » en 1436³⁶². Il obtint aussi la mairie d'Arras, que le duc lui fit rendre au domaine par lettre du 5 octobre 1414, pour 800 francs, payés par la ville³⁶³. Aux abords immédiats, dans une zone de prés, il possédait des terres près de la Haiserue pour lesquelles il avait fait un fossé et démoli des digues aux détriments des fortifications³⁶⁴. Hors d'Arras, s'accumulent terres, rentes voire fiefs, seigneuries et châteaux, qui font l'objet d'une politique d'achat assez frénétique, auprès d'une noblesse prête à céder des biens à titre viager ou définitif. En 1398 il achète au seigneur de Willerval la terre de Helfaut³⁶⁵. En 1400, il est en possession à titre viager des seigneuries de Willerval, Wagnonville et Flers, acquis de Louis, sire de Willerval, possessions incluant un château. Il a là un bailli, Lionel de Saint-Vaast³⁶⁶.
- 80 En 1401, ce sont des « héritages » lui appartenant à La Brayelle (Cuincy, ouest de Douai), à Boves (?) qui font l'objet d'une mainmise royale, ainsi qu'à Saint-Laurent de Blangy, des terres soumises à l'autorité de l'abbaye St-Vaast³⁶⁷. Montbertaut est même désigné comme seigneur d'Achiet-le-Chastellain depuis 1407³⁶⁸. Cette seigneurie avait été achetée, en 1401 à Olivier de la Vigne, époux de Jeanne d'Arras, avec la terre de *Bergaigne* d'Arras³⁶⁹. En 1408, un receveur collectait pour Montbertaut les revenus des terres d'Achiet, La

Vigne, Pugnel, Wailly, Monchy-au-Bois et les revenus d'une sergenterie héréditaire, probablement à Arras³⁷⁰. La Vigne était un fief tenu en partie avec l'abbaye Saint-Vaast³⁷¹.

- 81 Monter dans l'administration exigeait par ailleurs de résider au plus près de la cour : pour les officiers arrageois venus s'établir à Paris dans les plus hautes fonctions bourguignonnes et royales, le prince se montra extrêmement généreux et leur permit d'acquérir un important patrimoine. Pierre de Montbertaut possédait un hôtel à Paris où il pouvait recevoir le duc à dîner³⁷², formé par une partie d'un bloc de 5 maisons, auquel s'ajoutaient deux autres maisons, ensemble qu'il revendit cependant. Il avait d'ailleurs reçu, en 1395, 750 francs pour l'aider à payer la moitié de l'achat d'une maison ; il avait visiblement les moyens d'assumer le reste³⁷³. Il restait cependant bien Arrageois à ses yeux comme aux yeux du prince, le duc lui accordant 3 francs lorsqu'il résidait hors de son hôtel d'Arras³⁷⁴. Montbertaut menait par ailleurs grand train. Il possédait ainsi deux beaux chevaux, qui furent rachetés 200 écus par Jean sans Peur en 1406 pour son propre usage³⁷⁵.

3.3 Ancrer son lignage : transmission, anoblissement et service de l'Église.

- 82 Transformer un succès personnel en une dynastie n'était cependant pas qu'affaire d'argent. L'accès à la noblesse, l'ancrage dans la bonne société locale et l'intégration du service de l'Église ne laissent pas indifférents ces serviteurs de l'État qui recherchèrent souvent l'anoblissement, un processus pour lequel l'office de bailli était probablement utile d'ailleurs, de même que les mariages, même si le chemin était long et que le statut d'anobli ne valait clairement pas celui de noble par la naissance, notamment pour un receveur « parvenu »³⁷⁶.
- 83 À Saint-Omer, le processus est très net. Willaume de Wailly, malgré sa carrière limitée au cadre audomarois, eut une descendance noble et se fit appeler sire de Marconne à la fin de sa carrière, une fois bailli³⁷⁷. Son fils qui détenait plusieurs fiefs, Jean de Wailly³⁷⁸ fut peut-être déjà considéré comme vivant noblement. Il fréquenta les armes : on le vit en 1387 dans la compagnie de Guillaume de Northout, ancien valet de son père, payé comme arbalétrier « armé à pied », avec deux autres compagnons, au château d'Éperlecques³⁷⁹. Il avait épousé Jacquemine de Monnecove, dame de Monnecove, fille du seigneur Philippe de Monnecove³⁸⁰. Son petit-fils Willaume de Wailly, héritier d'une bonne part de ces fiefs, était appelé écuyer en 1425³⁸¹.
- 84 Gilles du Bilke se faisait lui aussi appeler écuyer, une fois atteintes les fonctions baillivales³⁸². Allart Dane se faisait encore appeler « écuyer » à la fin de sa vie, après s'être retiré du service du prince³⁸³. Sa fille Marguerite Dane était mariée à Jacques Platel, qui se disait écuyer³⁸⁴ ; elle se faisait appeler « demiselle Margrie Dane »³⁸⁵.
- 85 Seul véritable étranger à Saint-Omer, Pierre Dessinges a su implanter sa famille localement. Sa fille a épousé son successeur, Aléaume de Lomprey, déjà échevin, à qui Dessinges avait mis le pied à l'étrier à la fin de sa vie, préparant certainement la transmission³⁸⁶. Son fils Clay se maria en 1441 à Saint-Omer et reçut alors un fief paternel. C'est lui qui hérita par ailleurs de la plupart de ses biens³⁸⁷. Enfin Jean Dessinges, probablement un autre fils entré dans les ordres, devint chanoine de Saint-Omer où il manifesta un intérêt pour les comptes³⁸⁸.
- 86 Si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur, la volonté de faire poursuivre la carrière d'officier aux fils ou beaux-fils n'est pas un fait isolé : Gilles du Bilke a favorisé son fils Jean. Encore jeune, surnommé Hannequin, il commence comme officier subalterne : il est

sergent de la comtesse, année et effectue des veilles pour garder la ville³⁸⁹. Mais banni en 1372 pour avoir battu l'orfèvre Willaume d'Alekines, on apprend alors qu'il est le cousin de la femme du receveur Willaume de Wailly, qui lui a ordonné de venger sa propre cousine, l'épouse du changeur Gilles Statboem, insultée par d'Alekines³⁹⁰. Il est évidemment pardonné à la demande du receveur et grâce au soutien dont bénéficie la changeuse dans l'entourage de Marguerite de France. Jean est institué lieutenant lors du jour du serment de Gilles du Bilke³⁹¹. Le 24 juin 1384, il est de nouveau commis sergent à masse³⁹². Cela ne va cependant pas plus loin.

- 87 Des receveurs au rang moins assuré ont également poussé leurs enfants vers l'Église, particulièrement à Saint-Omer où plusieurs fils de receveurs furent chanoines, ce qui ne les empêchait pas de servir le prince : Hue Coquillan eut au moins un fils, Jean Coquillan qui rendit compte pour lui en 1427³⁹³. Maître Jehan Coquillan fut chantre et chanoine de Saint-Omer³⁹⁴. Licencié en droit³⁹⁵, il était actif devant le Parlement³⁹⁶ et devint d'ailleurs conseiller du duc de Bourgogne à Saint-Omer en remplacement de maître Antoine de Wissocq³⁹⁷. Mort en 1455, il laissa un monument funéraire dans la collégiale, toujours visible ; Gilbert Coquillan, parent probable, était au même moment chantre de l'abbaye de Saint-Bertin³⁹⁸. La famille ne s'éteignit d'ailleurs pas, gardant une assise foncière et des fiefs, et s'établissant encore dans l'échevinage au xv^e siècle : un autre Jean Coquillan est échevin de Saint-Omer en 1446, 1449 et 1468³⁹⁹.
- 88 À Arras, les tentatives des receveurs d'établir des lignages durables furent d'abord moins concluantes : il faut dire que les deux premiers furent un prêtre et un partisan du roi de Navarre parti en exil. Jean le Verrier semble faire modestement souche. Vu son parcours, il est possible qu'on puisse le rattacher à Baudet le Vairier, clerc du receveur Jean Robaut ; ce dernier bénéficia d'un don ducal pour son mariage en 1412-1413⁴⁰⁰. Quant à Jean d'Arras, on peut lui attribuer un fils bâtard légitimé, Pierre d'Arras, dont la carrière n'est guère connue⁴⁰¹ ; et un enfant légitime mieux établi, un « fils Jehan d'Arras », portier du château de Bapaume, devenu mayeur de Rémy⁴⁰². Cela reste cependant modeste.
- 89 Ceux qui réalisent une véritable promotion sociale sont généralement sortis de leur office local pour atteindre les hautes sphères. Ils ne se sont pas limités au cadre local, manifestant le développement de solidarités à une échelle plus vaste, et ont pu trouver un appui direct du prince sous la forme de légitimations : Jean de Pressy, seigneur du Mesnil, fut anobli en 1400⁴⁰³. Cette situation fut partiellement atteinte par les Despouillettes. Gobert Despouillettes fut secrétaire de Jean sans Peur⁴⁰⁴ et de Philippe le Bon en 1419⁴⁰⁵. Il était lié aux enfants d'Antoine de Bourgogne, Jean et Philippe, dont il a défendu les intérêts sur ordre de Jean sans Peur⁴⁰⁶, et fut récompensé par Jean, duc de Brabant qui voulut lui accorder une pension sur l'abbaye de Saint-Ghislain en Hainaut⁴⁰⁷. Surtout Philippot, fils de Jean, fit l'objet des attentions du duc de Bourgogne et se lia à la haute bourgeoisie lilloise : en 1418 il épousa la fille de feu Guillaume de Tenremonde⁴⁰⁸. Ce dernier avait déjà marié son fils à la fille d'un puissant maître des comptes⁴⁰⁹ et était issu d'une famille établie dans la bourgeoisie lilloise dès 1270⁴¹⁰. Échevin et reward en 1388, mayeur en 1392, Guillaume de Tenremonde était « hôte du faucon de Lille », et fournisseur ducal⁴¹¹, changeur, et avait même été anobli par Charles VI en 1391⁴¹², ce qui ne l'empêchait guère de continuer à manier l'argent⁴¹³. Ce mariage « extérieur » prouve encore l'ouverture relative des Arrageois (si on compare à Saint-Omer). Preuve du soutien princier, le comte de Charolais écrivit aux gens des comptes de faire pression sur les échevins de Lille afin de dispenser Philippot de la taxe du 1/10^e denier que la coutume de Lille exigeait lorsqu'un non bourgeois se mariait à une fille de bourgeois. Philippe put

d'ailleurs servir le prince en restant établi à Arras, comme garde des chartes d'Artois, au moins entre 1435 et 1445⁴¹⁴.

- 90 La réussite de Pierre de Montbertaut est plus évidente encore : elle mêle finance, noblesse, service du roi et du duc, entre Arras, la Picardie et Paris. Elle est largement due à son succès à la cour ducale comme au service du roi, mais aussi à son mariage, facilité probablement par sa position. Il épousa en effet Marie de Waringuehem⁴¹⁵ ou Blaringhem, probablement plus jeune que lui, car elle se remaria à sa mort à un chevalier, Jean, seigneur de Rullecourt⁴¹⁶. Son nom vient d'une localité flamande, à l'ouest d'Hazebrouck, aux limites de l'Artois, comté où elle était probablement possessionnée (et dans lequel elle trouva son second mari). Leur fils Colart de Montbertaut était chevalier et chambellan de Jean sans Peur⁴¹⁷, et mourut à Azincourt⁴¹⁸. Baron de l'abbaye St-Vaast⁴¹⁹, il n'avait nullement abandonné Arras où il avait été admis à la bourgeoisie⁴²⁰, et acquis la charge de mayeur qu'il revendit au duc pour 800 francs⁴²¹. Pierre avait un autre fils, Jean de Montbertaut, dit Noiseux, qualifié de seul héritier au 25 mai 1424⁴²². Il avait également une fille nommée Marguerite de Montbertaut, à qui il transmit un « héritage » rue Saint-Nicolas, vendu après sa mort par son époux Macé ou Mathieu Charenton⁴²³. Ce dernier n'était autre que le clerc de Montbertaut⁴²⁴, dont la carrière se déroula dans l'administration royale, entre Paris et la Picardie : grâce à son beau-père sans doute, nous le voyons receveur du roi à Beauvais⁴²⁵, clerc des comptes à Paris pour le Languedoc en 1418, au moment du retour des Bourguignons à la Chambre royale⁴²⁶. S'il ne semble plus attesté à la Chambre après 1420⁴²⁷, on le retrouve en 1428 receveur des aides à Noyon⁴²⁸. C'est logiquement qu'il revient au service des ducs comme receveur des aides à Saint-Quentin en 1436-1438, à une époque où l'aide royale était perçue par Philippe le Bon⁴²⁹. Une autre fille de Pierre se maria en 1414⁴³⁰ et reçut une maison rue Saint-Nicolas, joignant à l'hôtel de Jean de Monchi. Son époux était Robert du Maisnil, écuyer. Par ailleurs, un certain Pierre de Montbertaut, fils de Colard, était bourgeois d'Arras en 1430⁴³¹. Un homonyme est mentionné dans une liste de nobles en 1486-1488, comme possessionné près de Douai et Arras⁴³². Enfin une Emelotte de Montbertaut avait épousé Pierre de Poix, seigneur de Séchelles⁴³³. La famille demeurait solidement établie en Artois encore au XVII^e siècle⁴³⁴. Encore au début du XVIII^e siècle, le régent Philippe d'Orléans insistait sur les origines nobles de François de St-Vaast, à l'occasion de l'érection de la terre d'Honnecourt en marquisat. Il rappela alors la mort de Colart à Azincourt, tout en oubliant discrètement le métier du père de ce dernier⁴³⁵. Les origines comptables étaient probablement plus difficiles à assumer, paradoxalement, au XVIII^e siècle qu'au XIV^e !

Conclusion

- 91 Les voies de l'intégration furent donc bien différentes à Arras et Saint-Omer. Dans cette dernière, l'office de receveur servait souvent à conforter des situations établies, des familles connues, le service du prince s'ajoutant aux carrières échevinales et contribuant à favoriser l'accès à la noblesse, sans empêcher quelques parcours d'étrangers comme celle de Pierre Dessinges, témoin d'un mode de vie fort confortable. À Arras, les carrières pouvaient mener très loin, même pour des individus de moindre surface, tant la ville était connectée à la grande politique bourguignonne et à Paris. Il est en tout cas certain que ce ne furent nullement les gages offerts par le prince qui motivèrent ces comptables aux talents multiples ; tout juste bons à couvrir quelques vacances, ils n'étaient pas la véritable rémunération : cette dernière relevait du statut social dans la ville pour un

serviteur du prince, des réseaux offerts au-delà, des carrières possibles, et bien entendu d'opérations plus douteuses. Mais le prince est tout sauf naïf. Il sait ce que manigancent ces hommes qu'il n'hésite pas à gracier : ils ont à lui apporter des compétences comptables très certainement, mais plus encore la connaissance de leur ville, leur dévouement et leur fidélité.

NOTES

1. Boone, Marc et Dumolyn, Jan, « Les officiers-créditeurs des ducs de Bourgogne dans l'ancien comté de Flandre : aspects financiers, politiques et sociaux », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XV^e siècles)*, n° 39, Neuchâtel, 1999, p. 225-241. Soens, Tim, *De rentmeesters van de graaf van Vlaanderen. Beheer en beheerders van het grafelijk domein in de late middeleeuwen*, Bruxelles, 2002 ; Santamaria, Jean-Baptiste, « Un maître prévaricateur à la Chambre des comptes de Lille sous Philippe le Bon : Roland Du Bois », dans Paravicini, Werner et Schnerb, Bertrand éd., *La Face noire de la Splendeur : crimes, violences, malheurs et trahisons à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, *Revue du Nord*, t. 91, n° 380, avril-juin 2009, p. 421-447.
2. Voir en particulier les travaux d'Alain Derville : Derville, Alain, « La finance arrageoise : usure et banque », dans Martin Jean-Pierre et Castellani Marie-Madeleine éd., *Arras au moyen âge. Histoire et littérature*, Arras, 1994, p. 37-52 ; Idem, *Saint-Omer. Des origines aux débuts du 14^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 1995 ; Id. *Villes de Flandre et d'Artois (900-1500)*, Lille, 2002.
3. Santamaria, Jean-Baptiste, « Une principauté aux frontières de la guerre de Cent ans : l'Artois de Marguerite de France (1361-1382) », Gagey, Anne, Laforge, Marie-Odile, Lebreton, Stéphane et Schneider, Pierre éd., *Les espaces frontaliers en Europe de l'Antiquité au XVI^e siècle*, colloque international organisé par le CREHS, 15-16 octobre 2014, à paraître.
4. Bartier, John, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, 2 volumes, Bruxelles, 1952 et 1955, t. 1, p. 56-60 et 74-75.
5. Van Cauwenberghe, Eddy, *Het vorstelijk domein en de overheidsfinanciën in de Nederlanden (15^{de} en 16^{de} eeuw). Een kwantitatieve analyse van Vlaamse en Brabant se domein rekeningen*, Bruxelles, 1982, p. 224 ; Kauch, Paul, « L'apparition d'un nouveau groupe social aux Pays-Bas bourguignons : celui des fonctionnaires ». *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, t. 15, 1935, p. 122-129.
6. Leguil, Matthieu, « Officier, marchand et noble. Regnault Gastellier, un serviteur des ducs de Bourgogne au tournant des XIV^e et XV^e siècles », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois*, 2008, p. 5-25.
7. Sur ce sujet, à travers l'exemple d'Hesdin : Santamaria, Jean-Baptiste, « Ruptures politiques et mutations comptables au bailliage d'Hesdin en Artois au XIV^e siècle », *Codicologie des documents comptables. Matières et formes - modalités d'usages et d'archivage, Actes de la table ronde organisée par O. Mattéoni et P. Beck au LAMOP (Paris I) les 1^{er} et 2 octobre 2009, Comptabilités [En ligne]*, 2 | 2011, <http://comptabilites.revues.org>.
8. Santamaria, Jean-Baptiste, « Servir le prince et garder la loi de la ville : les serments des officiers du duc de Bourgogne dans les Pays-Bas (fin XIV^e-mi XV^e siècles) », *Histoire urbaine*, n° 39, avril 2014, p. 85-104.
9. Autrand, Françoise, « Offices et officiers royaux en France sous Charles VI », *Revue Historique*, 242/2, 1969, p. 285-338. Contamine, Philippe, « Le Moyen Âge occidental a-t-il connu des "serviteurs de l'État" ? », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement*

supérieur public, 29^e congrès, Pau, 1998. *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge*, Paris, 1999, p. 9-20. Un processus à l'œuvre dans de multiples principautés : on renverra notamment à l'exemple bourbonnais. Mattéoni, Olivier, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Âge (1356-1523)*, Paris, 1998.

10. Notamment dans le milieu du Parlement, mais beaucoup moins pour la Chambre des comptes. Autrand, Françoise, *Naissance d'un grand corps de l'État. Les gens du Parlement de Paris 1345-1454*, Paris, 1981, p. 104. Prevost, Danièle, *Le personnel de la Chambre des comptes de Paris, 1320-1418*, thèse microfilmée sous la direction de Claude Gauvard, Paris, 2001.

11. Le phénomène existe à la fin du XIV^e siècle et prend de l'ampleur dans la deuxième moitié du XV^e siècle si on prend l'exemple des receveurs en Bourbonnais. Mattéoni, Olivier, *Servir le prince...*, *op. cit.*, p. 290-294.

12. Et ce sous la forme d'une *resignatio ad favorem*, qui gagne davantage les offices domaniaux que ceux de justice, avant de devenir un fléau contesté par les Membres de Flandre jusqu'à leur interdiction exigée en 1477. Dumolyn, Jan, *Staatsvorming en vorstelijke ambtenaren in het graafschap Vlaanderen (1419-1477)*, Anvers-Apeldoorn, 2003, p. 136-137.

13. Cette dialectique complexe entre pouvoirs locaux et centraux a été bien étudiée, une fois de plus, dans le cadre flamand : Boone, Marc, « De la ville à l'État : les Tolvins, cleric de la ville de Gand, serviteurs des ducs de Bourgogne », dans Blockmans, Wim, Boone, Marc et De Hemptinne, Thérèse éd., *Secretum Scriptorum. Liber Amicorum Walter Prevenier*, Louvain-Apeldoorn, 1999, p. 327-349.

14. Position dont jouissent certains hauts officiers de l'État bourguignon, membres des Chambres du conseil et des comptes. Dumolyn, Jan, « Les réseaux politiques locaux en Flandre sous la domination bourguignonne : les exemples de Gand et de Lille », *Revue du Nord*, t. 88, n° 365, 2006, p. 309-329.

15. Capitale incomplète, certes, mais d'où s'exerce majoritairement le gouvernement administratif de l'Artois, comme le montre le début du principat de Marguerite de France : Santamaria, Jean-Baptiste, « Gouverner par la table : société politique, dépenses de bouche et pratiques du pouvoir en Artois à l'avènement de Marguerite de France (1361-1362) », *Gouverner les hommes, gouverner les âmes. XLVI^e congrès de la SHMESP*, Paris, 2016, p. 191-202

16. Jugement du conseil comtal daté du 8 janvier 1373. Archives départementales de Côte d'Or (désormais ADCO), B 485 bis, f° 49.

17. Mention dans un mandement du gouverneur d'Artois Guérard d'Antoing, sire de Gondcourt, pour l'achat de deux meules pour le moulin à main de Tournehem. 10 avril 1350. Archives départementales du Pas-de-Calais (désormais ADPdc), A 670.

18. Santamaria, Jean-Baptiste, « Ruptures politiques... », *op. cit.*

19. Willaume de Wailly s'y rend en mars 1355. ADPdc, A 680.

20. Lettre du roi qui prolonge la reddition des comptes des receveurs d'Artois « particuliers et autres a compter en le chambre des comptez a Paris », citée dans une lettre des gouverneurs d'Artois du 22 novembre 1360. Archives départementales du Nord (désormais ADN), B 15770.

21. L'ancien bailli de Saint-Omer Enguerrand de Bialo est mentionné pour le compte qu'il devait « du temps qu'il fu baillius et receveur de Saint Omer », titre qu'il n'avait jamais porté. ADN, B 15777, Toussaint 1362-Chandeleur 1363.

22. Santamaria, Jean-Baptiste, « Ruptures politiques... », *op. cit.*

23. ADN, B 15278.

24. Le 1^{er} mars 1372 Gilles du Bilke reçut un paiement pour ce voyage de 240 km aller-retour. ADN, B 15802.

25. Jean le Verrier « en ha fait le serment a nous ou nom de vous ». ADPdc, A 1006, 15. Lettre du 15 mars [1371]. La commission date du 4 mars. ADPdc, A 98.

26. Santamaria, Jean-Baptiste, « Servir le prince et garder... », *op. cit.*

27. Mattéoni, Olivier, *Servir le prince...*, *op. cit.*, p. 349-350.

28. Notification de condamnation par Willaume de Wailly, datée du 21 décembre 1351. Il est encore dans l'office au 18 mai 1356. Haigneré, chanoine Daniel éd., *Les chartes de Saint-Bertin d'après le grand cartulaire de Dom Charles-Joseph Dewitte*, 3 volumes, 1886-1892, t. 2, p. 339 et 350.
29. Lequel le recommande à la Chambre des comptes en ces termes dans une lettre du 1^{er} juillet 1405 qui suit la nomination de son protégé : « Pieret Dessinges mon serviteur ». ADN, B 17608.
30. En 1366 « Noisieux fil Tassart du Fresnoy », écrit et double les « raisons devisées » par Jean Laudée pour répondre contre les plaintes du chapitre de Saint-Omer sur l'action des officiers du bailliage. ADN, B 15787.
31. ADN, B 15794.
32. Le 11 février 1374, il est le suppléant de son père Tassart comme lieutenant particulier ou second bailli. Pagart d'Hermansart, Albert, *Histoire du bailliage de Saint-Omer. 1193 à 1790*, t. 2, 1899, p. 297.
33. ADPdc, A 766.
34. Il est deuxième lieutenant de messire Henri, sire de Biaussart, bailli de Saint-Omer, après François Le Cuppre, au 31 janvier 1378, Pagart d'Hermansart, Albert, *Histoire du bailliage...*, op. cit., Archives municipales de Saint-Omer, (désormais AMSO), registre au renouvellement de la loi, H, f° 6. Il meurt le 8 août 1379, en fonctions. ADPdc, A 771.
35. Commis le 14 octobre 1361 châtelain de Saint-Omer par Robert, seigneur de Fiennes, châtelain héréditaire par mariage avec Béatrix, fille d'Éléonore et de Rasse de Gavre. Giry, Arthur, « Les châtelains de Saint-Omer (1042-1386) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1875, tome 36, p. 91-117, p. 114. AMSO, AB VIII.4.
36. De nouveau en décembre 1366 il est commis par le châtelain héréditaire, Jean dit Sansse de Beaumont, comme châtelain de Saint-Omer et receveur de la châtellenie. AMSO, AB VIII. 23.
37. ADPdc, A 98.
38. ADPdc, A 792.
39. ADPdc, A 987.
40. Receveur le 21 septembre 1379 jusqu'au 16 octobre à la mort de Jean du Fresnoy. ADPdc, A 792.
41. ADPdc, A 719.
42. En date du 27 décembre 1385. AMSO, Registre au renouvellement, n° 7, f° 31.
43. ADCO, B 1463 ter, f° 27.
44. AMSO, Registre au renouvellement, 6, f° 35. La charge était officielle : cet office assermenté et juré appelé aussi *makelare* délivré probablement contre argent associait son détenteur au commerce du vin en en faisant un intermédiaire officiel, participant à la perception de droits d'assise. Derville, Alain, *Saint-Omer...*, op. cit., p. 142.
45. ADN, B 15787. La localité dépendait du comte de Fauquembergues.
46. En 1374 il est « keure de le volille », en 1375 « keure des fagos et carbons », en 1376 « keure de la volille », en 1377 « keure des fagos, estales et carbons », en 1378 « keure des volailles et pouletteries ». AMSO, Renouvellement, n° 6, f° 35 et 108 puis n° 7, 4, 6 et 10.
47. Il est commis le 21 octobre avec effet rétroactif au 8 août. ADPdc, A 892.
48. Pétilion, Claude, *Économie, politique et finances à Saint-Omer au xv^e siècle*, thèse soutenue à l'Université Lille-3, 2003, 7 volumes, volume 7, p. 89.
49. Il porte le diminutif d'Hanequin d'Arras, et est envoyé en mission par le gouverneur le 21 juin 1360 à Aire et Saint-Omer. ADN, B 13877.
50. Clerc de Regnaut Levoul, mentionné le 25 mai 1365. « Registre mémorial de la ville d'Arras de 1354 à 1383 », *Mémoires de l'académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2^e série, tome 3, 1869, p. 199-324, p. 226.
51. Au 14 mars 1368 garde et receveur de la châtellenie. ADPdc, A 729.
52. « Registre mémorial... », op. cit., p. 245.
53. Il est établi à la Chandeleur 1374. ADPdc, A 792.

54. Entre Chandeleur et Ascension 1357 il est commis bailli du pouvoir maître Adam (enclave seigneuriale alors rattachée au domaine). ADN, B 13873. Il est encore en place en 1367. Archives municipales d'Arras (désormais AMA), Manuscrit n° 135, f° 20-27.
55. Entre 10 août et Toussaint 1358. ADN, B 13876.
56. ADN, B 13877.
57. A partir d'octobre 1361. ADPdc, A 698.
58. Il est signalé au 22 novembre 1362 (mais pas avant). « Registre mémorial... », *op. cit.*, p. 223.
59. Attesté le 30 avril 1380 comme clerc des comptes. ADPdc, A 778.
60. À partir du 25 juin 1391 et jusqu'au 24 juin 1392, Montbertaut était toujours titulaire de ces recettes, mais la gestion en fut laissée à Despouillettes. ADN, B 13890.
61. Lettre non datée. Il rend compte pour Pierre de Montbertaut alors que ce dernier est maître de la chambre aux deniers (1392-1395) pour les recettes d'Arras et Bapaume, à Lille. ADN, B 17600, « Arras, recette ».
62. ADPdc, A 711.25, le 8 novembre 1364.
63. Le 22 septembre 1364 Philippot Lescot est maître fourrier. ADPdc, A 710. Il l'est encore entre l'Ascension et la Toussaint 1381. ADN, B 13385.
64. Au 4 septembre 1371. ADPdc, A 746.
65. Entre le 17 juillet 1384 et le 17 juillet 1388. ADN, B 14290-14293.
66. Du 24 juin au 1^{er} septembre 1388 à titre provisoire, puis comme titulaire jusqu'au 24 juin 1400. ADN, B 15290 et suivants.
67. Il est commis le 28 mai 1400 au plus tard et meurt en fonction aux alentours du 11 juillet 1401. ADN, B 1869, n° 52410 ; ADPdc, A 111.
68. Brièvement receveur de Douai, il est déchargé le 11 juillet 1401. ADN, B 4629. Il a probablement commencé à œuvrer à la recette d'Arras durant le dernier exercice de son prédécesseur, entre le 10 juillet 1400 et le 10 juillet 1401. ADN, B 4629.
69. ADN, B 13893, f° 1.
70. Attesté en 1414. ADN, B 17616.
71. ADPdc, A 779.
72. Serment prêté à Saint-Omer le 28 avril 1381. Pagart d'Hermansart, Albert, *Histoire du bailliage ...*, *op. cit.*, t. 2, p. 279-280. AMSO, Renouveau de la loi, 2, f° 21.
73. ADPdc, A 97. AMSO, AB, VIII, 25.
74. ADPdc, A 97.
75. Date de la commission de Gilles du Bilke. ADPdc, A 98.
76. Il prête son serment à Saint-Omer le 23 juillet 1372. AMSO, Renouveau, n° 6, f° 77.
77. Le 16 juin 1379 la comtesse envoie le bailli, le receveur et des sergents de Saint-Omer assurer la garde du château. ADN, B 15817.
78. ADPdc, A 102.
79. ADN, B 15830.
80. Il y est attesté en 1404. ADN, B 14876. Encore attesté du 25 juin au 22 novembre 1405 comme châtelain, le receveur refusa cependant de le payer car ses lettres n'avaient pas été renouvelées, le duc ayant entre temps donné l'office à un autre. Or il avait toujours sous sa garde l'artillerie. ADN, B 15861.
81. En 1415, il est commis bailli de Saint-Pol et de la châtellenie de Lucheux, héritage des enfants d'Antoine de Bourgogne et Jeanne de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol et de Ligny. Il avait été choisi du fait de ses rapports avec la cour de Brabant, où il avait joué un rôle financier de premier plan auprès d'Antoine de Bourgogne entre 1405 et 1411, et de sa connaissance de l'Artois. Uyttebrouck, André, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas Moyen Age (1355-1430)*, 2 volumes, Bruxelles, 1975, t. 1, p. 277, t. 2, p. 681 ; ADN, B 1429.
82. ADN, B 13871-13872.

- 83.** Il y récupère une part des réseaux de Robert d'Artois et est également influent en Boulonnais. Cazelles, Raymond, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève-Paris, 1982, p. 49-50 et 261.
- 84.** BN, Collection Clairambault, LXXII, n° 123, en 1362-1363. Delachenal, Roland, *Histoire de Charles V*, Paris, 1909-1931, vol. 3 p. 117.
- 85.** *Ibid.*
- 86.** Il négocie une trêve à cette date avec le roi Charles. *Ibid.*, p. 188.
- 87.** Ainsi intitulé le 24 décembre 1367 : « Guerart Mausegent, bailli d'Evreux et lieutenant de mons. le captal de buch ». Douët d'Arcq, Louis, *Collection de sceaux*, vol. 1, Paris, 1867, p. 290.
- 88.** Année où son maître le captal est arrêté à Soubise le 23 août 1372. Secousse, Denis-François, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II*, vol. 2, 1755, p. 151. Mausegent est tué à Pâques au début de la nuit sur ordre de Charles de Navarre par Pierre du Tertre, son ancien complice en diverses missions. Delachenal, Roland, *Grandes chroniques de France, Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V*, Paris, 1916, t. 2, p. 297. Il « avoit acointance au roy nostre sire et qu'il estoit son bienveuillant, il ordena et manda à maistre Pierre du Tertre que il le féist mourir ».
- 89.** Les deux sceaux ne sont pas identiques mais ont en commun un même motif : un heaume cimé d'une tête de vieillard et deux lions affrontés. Sur le premier on trouve cependant un personnage en robe, coiffé dudit heaume, sur le second un écu chargé de trois pillons. Sceau comme receveur d'Artois au 22 août 1355 décrit par Demay, Germain, *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, vol. 1, Paris, 1877, p. 205 ; sceau en 1367 comme bailli d'Evreux, Douët d'Arcq, Louis, *Collection de sceaux*, vol. 2, *op. cit.*, p. 290.
- 90.** Il est établi receveur d'Arras en 1357, receveur général d'Artois du 24 octobre 1358 à l'année 1363, puis de nouveau de la Toussaint 1368 à la Chandeleur 1371. Il meurt le 26 février 1371 en fonction. ADPdc, A 892.
- 91.** AMSO, BB 54.
- 92.** Schnerb, Bertrand, *Jean sans Peur. Le prince meurtrier*, Paris, 2005, p. 327.
- 93.** *Ibid.*
- 94.** Schnerb, Bertrand, « Jean Canard, chancelier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne », dans Castelnovo, Guido et Mattéoni, Olivier éd., *Chancelleries et chanceliers des princes à la fin du Moyen âge, Actes de la table ronde de Chambéry, 5 et 6 octobre 2006*, Chambéry, 2011, p. 197-213.
- 95.** En 1405-1411, puis trésorier de Jean sans Peur du 17 avril 1411 au 16 octobre 1412. Uyttbrouck, André, *Le gouvernement...*, *op. cit.*, t. 2, p. 681.
- 96.** ADN, B 17619, chemise « Domaine. Arras ».
- 97.** C'est le cas sur le terme allant de la Chandeleur 1379 à la Chandeleur 1380. ADN, B 15816-15819.
- 98.** 1388 livres, ainsi que des paiements en céréales pour le terme allant de la Chandeleur 1378 à la Chandeleur 1379. ADN, B 13878, n° 1 à 3.
- 99.** Les recettes issues des caisses d'Arras et Saint-Omer n'étaient certes pas négligeables : sur 5 347 francs collectés par le receveur général de Marguerite de France en 1362-1363, près de la moitié venait d'Artois, dont 691 d'Arras et 214 de Saint-Omer. Le reste est constitué de plus de 400 francs versés par le receveur général d'Artois, 250 francs par le receveur d'Hesdin. En dehors de l'Artois, l'essentiel vient du trésor personnel de la comtesse, lui-même alimenté par les aides royales en Artois, soit 2000 francs, tandis que le Nivernais contribue à hauteur de 305 francs, le comté de Bourgogne pour 500 francs, Meaux pour 354 francs. ADPdc, A 705.
- 100.** Van Nieuwenhuysen, Andrée, *Les Finances du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1384-1404). Economie et politique*, Bruxelles, 1984, p. 291-292.
- 101.** 33 mencauds et 1/3 de mencaud de blé de Cambrai, (près de 19 hectolitres), 24 mencauds et demi d'avoine mesure de Béthune (près de 30 hectolitres), 1 setier d'avoine mesure d'Houdain (j'ignore la valeur du setier d'Houdain. Le setier d'Hesdin valait 2,024 hectolitres).

102. Santamaria, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, 2012, p. 169-204 et 232-245.
103. ADN, B 13877.
104. Sanction par ailleurs attestée dans le milieu comptable. Santamaria, Jean-Baptiste, *La Chambre...*, *op. cit.*, p. 142.
105. ADN, B 31, f° 41.
106. Il avait été choisi par les curateurs et la veuve de Philippe. Il rendit le dernier compte d'Avesnes, Aubigny et Quiéry courant en 1400-1401, et celui d'Hesdin courant du 25 juin 1399 au 4 juin 1400. ADN, B 14299 et B 15307-15309.
107. Mattéoni, Olivier, *Servir le prince...*, *op. cit.*, p. 258-272.
108. Santamaria, Jean-Baptiste, « Servir le prince et garder... », *op. cit.*
109. AMSO, AB VIII, 25. Lettre d'Arras, 29 novembre 1370.
110. « De bourgeois, Pierre de Tille, Pierre de Baudart, Jehan Le Fevre et aultres plusieurs ». ADPdc, A 1006.
111. Il a de nombreux biens à Arras mentionnés en 1382 : voir « Rentes dues par les maisons, jardins et terres soumises à la juridiction des échevins de la ville d'Arras », *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, vol. 38, 1866, p. 275-486, p. 338. Il est argentier de la ville d'Arras à plusieurs reprises, notamment dans années 1360-1394. Guesnon, Adolphe, « La trésorerie des chartes d'Artois » dans *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1895, p. 423-468, p. 437. Il appartenait à une famille de gros financiers, changeurs, argentiers de la ville, en cours d'anoblissement et liée à la noblesse puisque Pierre était beau-père d'un bailli de Béthune, Guérart de Wambourc. Guesnon, Adolphe, « Avoués de Béthune. Leur maison à Arras », *Bulletin de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 1913, p. 162-166.
112. ADPdc, A 1006.
113. ADPdc, A 98, n° 6. Commission datée de Troyes le 4 mars 1371.
114. « et quant est du receveur général, a Arras ha de bonnes gens ». ADPdc, A 1006.
115. ADN, B 13893, f° 1.
116. ADPdc, A 714.
117. ADN, B 15787.
118. Attestation datée du 8 août 1369, par Warin, sire de Bécour, bailli de Saint-Omer. ADPdc, A 734.
119. Bapaume, le 14 octobre 1368 : ordre de la comtesse à Willaume de Wailly receveur de Saint Omer de faire réparer et mettre en état de défense les châteaux de Saint Omer La Montoire, Tournehem, Éperlecques et Ruhoult, « pour les doubtes qui ad preésent sont e a notre comté d'Artois ». ADPdc, A 729.
120. En décembre 1367 sont envoyés plusieurs messages pour « mise en défense de l'Artois de par bailli et receveur aux châtelains de Tournehem et La Montoire et nobles ayant forteresse a warder ». ADN, B 15793.
121. ADN, B 15817. Lettre du 16 juin 1379.
122. En 1374 et 1380. ADPdc, A 757, 762, 768, 773, 780.
123. Il s'agit d'empêcher que la justice locale n'intervienne dans des cas impliquant des membres de l'hôtel. AMA, FF 316, n° 71.
124. Le 10 août 1372 (jour où est nommé le bailli Pierre de Vaulx en halle), AMA, BB 2, f° 30v. ; le 26 février 1373 il agit même comme « gardien du bailliage d'Arras ». AMA, FF 316, n° 73. Entre temps il est lieutenant du bailli.
125. Non daté, vers 1372. ADCO, B 485 bis, f° 39-41.
126. Sont présents, monseigneur de Croÿ, Jean de Moreul, le gouverneur d'Arras, Baudouin Fastoul, lieutenant, Tassart le Jeune, procureur d'Artois, Jean Robaut receveur d'Arras. AMA, BB 5, f° 41v.

127. Boone, Marc et Dumolyn, Jan, « Les officiers-créditeurs des ducs de Bourgogne dans l'ancien comté de Flandre : aspects financiers, politiques et sociaux », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XV^e siècles)*, n° 39, Neuchâtel, 1999, p. 225-241.
128. Le 19 décembre 1370, l'argent est envoyé à Arras par Jeannot, clerc du receveur. ADN, B, 15801. Il est remboursé l'année suivante. ADN, B 15804.
129. Van Rompaey, Jan, *Het grafelijk baljuwsambt in Vlaanderen tijdens de Boergondische periode*, Bruxelles, 1967, p. 310. Santamaria, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes...*, *op. cit.*, p. 224-228.
130. Entre février et mars furent prélevés 540 livres de 40 gros, somme très élevée pour cette recette, sur « ce qu'il peut devoir », en fait sur les revenus non encore encaissés de toute l'année 1453. ADN, B 2012, f° 48.
131. ADN, B 2012, f° 48v. 180 livres provenaient d'un prêt des Lombards tenant table à Arras, qui devaient être remboursés dans les 2 ans.
132. « sur ce qu'il peut et pourra devoir a mondit seigneur a cause de sa recepte de l'annee commenchant le premier jour de janvier prochain venant (CCCC LIII) ». ADN, B 2012, f° 69.
133. ADN, B 13927. Lettre ducale du 22 octobre 1452.
134. Derville, Alain, *Villes de Flandre et d'Artois (900-1500)*, Lille, 2002, p. 157-158.
135. En théorie du moins. Nowé, Henri, *Les baillis comtaux de Flandre des origines à la fin du XIV^e siècle*, Bruxelles, 1929, p. p. 100-104 et 125-128.
136. Un mandement comtal le désigne comme receveur général et bourgeois d'Arras en août 1346. ADPdc, A 664, n° 75.
137. Santamaria, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes...*, *op. cit.*, p. 321-322.
138. ADPdc, A 88.
139. Il est même échevin, bien que de naissance illégitime, en 1441. Derville, Alain, « La population du Nord au Moyen Âge. II », *Revue du Nord*, 1999, t. 81, p. 65-82.
140. Il est le fils d'Aléaume qui fut d'abord châtelain de Saint-Omer en 1416-1427, avant d'être le premier Audenfort à accéder au Magistrat suivi par deux de ses fils et plusieurs petits-fils. Les nombreuses alliances des Audenfort au XV^e siècle montrent son très solide statut à Saint-Omer. Derville, Alain, « La population... », *op. cit.*
141. Au moment où il devenait lieutenant, il continue d'être qualifié de bourgeois de Saint-Omer au 27 mars 1367. AMSO, AB VIII, n° 22.
142. Derville, Alain, *Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 294.
143. Derville, Alain, « Les élites urbaines en Flandre et en Artois », dans *Les élites urbaines au Moyen Âge. Actes des congrès de la SHMESP, 27^e congrès, Rome*, Paris, 1996, p. 119-135.
144. Sans que des liens soient établis, existaient un Gérard de Bilke, chevalier, homme du comte d'Artois en 1283, et un Wales du Bilke bailli du chapitre de Saint-Omer en 1303. ADPdc, A 29 ; *Inventaire des sceaux de l'Artois...*, *op. cit.* p. 259.
145. ADPdc, A 619.
146. Derville, Alain, *Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 367.
147. En 1384. Il s'agit d'un fief constitué de rentes à Saint-Omer. ADN, B 16053.
148. Derville, Alain, *Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 113, 151-157, 195, 233, 256, 281, 309, 366-367.
149. Registre au renouvellement des lois, n° 6, f° 11-90. Il reçoit également le sceau aux causes, la clé de la huche aux privilèges, celle de l'armoire seconde, celle du second huis de la trésorerie...
150. Jehan Dane bourgeois de Saint-Omer, voit sa nef saisie chargée de harengs car trouvée sans garde dans l'écluse de Bergues, saisie opérée par les watergraves de la châtellenie de Bergues, et annulée par le conseil du duc de Bourgogne. ADN, B 1597, f° 60v.
151. Sa femme lui transmet un fief tenu en 1401 de Jehan Lomme, situé derrière la Motte et maison de Le Bourg. ADN, B 16053. Les époux vendent une rente viagère sur ce fief aux vies de Jehan Dadre et sa femme, 1416. ADN, B 16053.
152. Pagart d'Hermansart, Albert, *Histoire du bailliage...*, *op. cit.*, p. 62.

153. Il est payé pour la garde de la ville ; Bled, abbé Oscar, « Histoire des arbalétriers de Saint-Omer, dits compagnons ou chevaliers de Saint-Georges », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Morinie* (désormais MSAM), 1890-1892, t. 22, p. 329-482, p. 343.
154. AMSO, Renouveaulement, 6, f° 60.
155. Gil, Marc et Nys, Ludovic, *Saint-Omer gothique*, Valenciennes, 2004, p. 163-164.
156. Alain Derville ne mentionne pas ce nom dans son étude sur Saint-Omer.
157. Fief mentionné dans Haigneré, chanoine Daniel éd., *Les chartes de Saint-Bertin...*, *op. cit.*, t. 3, p. 475.
158. Haigneré, chanoine Daniel éd., *Les chartes de Saint-Bertin...*, *op. cit.*, t. 2, 1891, p. 217. p. 339 et 350, p. 385.
159. Le 22 janvier 1372, les services que son père et lui ont accomplis pour les comtes d'Artois lui valent une amende réduite pour ses détournements de fonds... ADN, B 15801.
160. Enguerrand de Wailly est bailli de Saint-Omer en 1322. ADPDC, A 405. Il est également bailli de Tournehem. A 438. Il y est attesté jusqu'en 1330 (A 505). Il fut même garde des bailliages de Calais et Merck. Richard, Jules-Marie, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Pas-de-Calais. Archives civiles, série A, 2 vol.*, Arras, 1878-1887, t. 2, p. 27.
161. Notification de condamnation par Willaume de Wailly, datée du 21 décembre 1351. Il est encore dans l'office au 18 mai 1356. Haigneré, chanoine, éd., *Les chartes de saint-Bertin...*, *op. cit.*, t. 2, p. 339 et 350.
162. ADPDC, A 987.
163. Derville, Alain, *Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 276 et 284.
164. Haigneré, chanoine Daniel éd., *Les chartes de Saint-Bertin*, t. 2, p. 271, 353 et p. 481. Derville, Alain, « Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'État bourguignon », *Revue du Nord*, t. 56, 1974, p. 341-364, p. 361. Nicole le Walle est inhumé à Saint-Denis de Saint-Omer. *Epigraphie du Pas-de-Calais*, tome 5, Saint-Omer, 1892, p. 147-148
165. ADCO, B 401, n° 61.
166. ADN, B 16053 : Estas (Eustache) d'Averhout, fils de David, vend en 1373 le bois de Le Loo hors de Saint-Omer. Willemet d'Averhout, fils de David, a 3 fiefs, deux sur les afforages de la châtelainie de Saint Omer et un en rente, terre, eaux et franchise à Morquines ayant appartenu à Gilles du Biel[ke ?] venus de son père. *Ibid.* En 1380 une redevance est due par Jacques de Nortquelmes, sire, pour un fief qui avait été vendu par Jean d'Averhout à Willaume Baron. En 1392 Willaume d'Averhout achète à Jacquemart de Wailly 3 « fourches de dîmes » d'Éperlecques. La veuve de Willaume d'Averhout agit au nom de son fils David en 1394 dans la gestion d'un fief. En 1401, Toussaint d'Averhout vend à Clay de Wissocq 12 livres de rente à la vie du fils de Clay sur le fief du Bois de Le Loo. Willaume d'Averhout possède en 1405 un fief à Disque. David d'Averhout est dit écuyer en 1420. Madame du Wez sa mère lui a donné un fief de 100 sous de rente sur 2 échoppes sur le marché de Saint-Omer. En 1446 son fils Jacques est aussi écuyer. David s'intitule seigneur de Morquines en 1450. Son fils David est appelé en 1453 seigneur de Morquines et Hellefaut (Helfaut), fils de David et Agnès Craye. ADN, B 16053.
167. *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas de Calais*, Arrondissement de Saint-Omer, tome III, Arras, 1883, p 116-117.
168. *Ibid.* Autres attaques en 1355, 1406 et 1412.
169. Faut-il les rattacher aux Sainte-Aldegonde, éminente famille venue de la bourgeoisie et ayant atteint la noblesse ? Les Sainte-Aldegonde étaient de fait établis à Nortquelmes, Waudringhem, et Zudausques (Derville, Alain, *Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 284).
170. La changeresse et son cousin, à savoir le receveur, furent considérés comme les instigateurs d'une attaque conduite par Jehan de Bilke et 3 autres dont Jehan le Walle et Coppin Saillo contre Willaume d'Alquines. Ils durent payer une amende à la comtesse et faire amende honorable, chose à laquelle ils renâclèrent. ADPDC, A 987.3.

- 171.** L'enquête touchant l'agression sur Willaume d'Alquines évoque ces deux individus comme valet, ainsi que deux autres valets, Nicaise le Mauwere et Guillaume le Wert, valet et lieutenant au bois et (sous-)bailliage de Biaulo. Un autre complice est évoqué, un certain Jehan de Norhout. ADPdc, A 987.1.
- 172.** Le 7 août 1361 il est lieutenant du bailli Ernoul de Créquy. AMSO, AB VIII.7 ; en 1367 sergent à cheval (appelé Tassart Fernagus). Pagart d'Hermansart, Albert, *Histoire du bailliage...*, op. cit., p. 346. Il est sergent du bailliage au 6 juin 1369. *Inventaire des sceaux de l'Artois...*, op. cit., p. 181. Il est nommé le 11 août 1372 lieutenant particulier (ou second lieutenant) du bailli. Pagart d'Hermansart, Albert, *Histoire du bailliage...*, op. cit., p. 297. Confirmé en 1373 et 1374, il est appelé sire Tassart du Fresnoy, disposant d'un héritage rue de la forche (ancien nom de la rue de la Loe), voisine d'une propriété d'Alard Dane. De Pas, Justin, « Saint-Omer. Vieilles rues. Vieilles anciennes », MSAM, n° 30, 1910-1911, p. 199.
- 173.** 27 mars 1367 (AB VIII 22).
- 174.** Tassart, le père, est keurier du pain, sans être boulanger, en 1367. AMSO, Renouveau, n° 6, f° 59. Ce collège de la keure du pain compte 9 marchands, 3 boulangers, 1 échevin. Tassart y est sans doute en tant que marchand. (Pagart d'Hermansart, Albert, « Les anciennes communautés d'arts et métiers à Saint-Omer », MSAM, t. 16, 1876-1879, première partie, p. 253). En 1371 on le retrouve dans la keure du poisson (Registre au renouvellement n° 6, f° 75v.). En 1370 il est conseiller juré sur les revenus et mises (renouvellement, n° 6, f° 71.). En 1373 il est échevin (ibid. f° 90), en 1373 keurier du poisson (f° 92) en 1375 échevin de nouveau (f° 120v°) et est alors remplacé (comme lieutenant ?) par son fils Jean du Fresnoy le 11 février 1375. Par la suite il garde ses fonctions d'échevin et keurier jusqu'en 1380 : il est alors appelé sire Tassart du Fresne échevin et keurier des tanneurs. Renouveau, n° 7, f° 19.
- 175.** *Ibid.* A cette date un Guilbert du Fresne, marchand de Saint-Omer, est keurier des chevaux.
- 176.** AMSO, AB VIII.28 ; renouvellement, n° 7, f° 23.
- 177.** Amende à Arras de 60 livres pour avoir battu Jeanne, femme d'Etienne Thibaut en sa maison, ramenée à 4 livres par le bailli et le receveur en 1379. ADN, B 13879.
- 178.** Dans le rôle des rentes de 1382. « Rentes dues par les maisons, jardins et terres... », op. cit., p. 331.
- 179.** Compte de la recette d'Arras, 1401-1402. ADN, B 13893.
- 180.** Lettre de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et Sainte Croix recommandant le nouveau receveur de Saint-Omer, présenté comme « Pieret Dessinges, mon serviteur ». ADN, B 17608 « Personnel, Dessinges, Pierre ».
- 181.** Lettre de Pierre Dessinges aux gens des comptes datée d'Arras, le 9 mars 1414, invoquant pour excuser son absence la recommandation de Jean de Croÿ qui le convoque à l'occasion à Renty « pour besoingier pour son fait ». ADN, B 17616, chemise « Domaine, gestion, Saint-Omer ». Jean de Croÿ perçoit de multiples paiements sur sa recette et se fait même octroyer des avances, ce qui est peu commun...
- 182.** Il est attesté au 12 février 1358. ADPdc, A 88. Au 8 août 1359, il est mort et ses biens ont été saisis pour payer ses dettes. ADPdc, A 89.
- 183.** ADPdc, A 572. Sans doute né en 1298 (il est âgé de 44 ans en 1342 : ADPdc, A 80).
- 184.** ADPdc, A 80, n° 20.
- 185.** Il a un fils, « fil Colart Levoul d'Agnes », qui verse une rente pour une terre près d'Arras en 1381-1382. ADN, B 13886.
- 186.** À savoir une tête tournée à gauche. Guesnon, Adolphe, *Sigillographie de la ville d'Arras*, Arras-Paris, 1865, p. 11 et 61. Il est attesté en 1296. ADPdc, A 41.
- 187.** Richard, Jules-Marie, *Une petite nièce de Saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, Paris, 1887, p. 300-301.
- 188.** Entre Chandeleur et Ascension 1357. ADN, B 13873.

- 189.** Il est né en 1323 (il a 52 ans en 1375). ADPdC, A 990. Morel Edmond, « Mutinerie militaire à Arras en 1373 », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras*, 1913, n° 43, p. 36-93, p. 82.
- 190.** ADPdC, A 830.
- 191.** Il est payé le 21 juin pour un voyage d'Arras vers Saint-Omer et Aire. ADN, B 13877.
- 192.** Mentionné le 25 mai 1365. « Registre mémorial... », *op. cit.*, p. 226.
- 193.** En 1388, 1389 et 1390. ADN, B 13887-13889. En 1392 il reçoit une gratification pour ses travaux de libelles et autres depuis 7 ans. B 13890.
- 194.** Clerc des comptes de Marguerite de France au 30 avril 1380. ADPdC, A 778.
- 195.** Époux d'une certaine Jeanne. ADPdC, A 955.
- 196.** Attesté en 1349. ADPdC, A 619 ; et encore en 1358. A 685.
- 197.** Elle est alors veuve de Colart. ADPdC, A 711, n° 5. Quittance du 8 novembre 1364.
- 198.** La comtesse le fait payer par les mains de Philippe, le 7 décembre 1370. ADPdC, A 741.
- 199.** Il meurt entre 1396 et 1401. Lemoine, Jean éd., *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis*, Paris, 1896, p. V et 151.
- 200.** 28 nuits durant. Lettre du 17 novembre 1364. ADPdC, A 711, n° 82.
- 201.** ADPdC, A 799. Il est toujours premier portier du château d'Hesdin en 1391. ADN, B 1122. Il est chargé de collecter les avoines à Hesdin quand Philippe est en fonction. ADN, B 15290, f° 28.
- 202.** *Ibid.*
- 203.** Signalé dans une lettre sans nom d'auteur ni date (mais dont l'auteur se présente comme successeur de Colart Rumet et frère de Willaume Lescot). Hesdin, 22 février. ADN, B 17600.
- 204.** Willaume Lescot figure comme archer parmi des Arrageois (dont un de Robespierre !) dans une montre d'armes datée de Lille, le 4 mars 1398, sous Robinet de Mailly. De la Chauvelays, Jules, « Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la Maison de Valois », *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 6, Lettres, 1881, p. 19-335, p. 97 et 113.
- 205.** AMA, BB 4. Elle est également appelée Mahaut des Quarrières le 21 novembre 1402. ADPdC, A 111.
- 206.** Un Jean de Montbertaut est écuyer panetier du duc en 1390, et participe au voyage de Prusse pour lequel Philippe le Hardi lui verse 200 francs en don. Paviot, Jacques, « La croisade bourguignonne aux XIV^e et XV^e siècles : un idéal chevaleresque ? », *Francia*, n° 33-1, 2006, p. 33-68, p. 42.
- 207.** En 1388 il vend à Pierre le Conte « une maison et un gadin marchissans sur les murs de le ville ». Morel, Edmond, *Plan d'Arras-ville en 1382 : Essai de topographie arrageoise*, Arras, 1914, p. 194.
- 208.** Il émerge pour la première fois le 8 septembre 1388, comme clerc du receveur général des aides royales Hugues de Galametz. Il intervient alors dans une opération touchant la part payée par la ville de Saint-Omer. AMSO, BB 55, n° 4.
- 209.** Galametz est à 10 km au sud-est d'Hesdin.
- 210.** Son nom est évoqué en 1410 en lien avec la localité de Walliaco, ou Wailly : « De discordia inter nos et Colardum de Beaufort, dominum de Ransart et Petrum de Montbertaut, de Walliaco » (il faut comprendre : discorde au sujet de Wailly et non Pierre de Montbertaut, de Wailly) ; Cocherie, Hippolyte, « Catalogue des manuscrits sur la Picardie conservés à la bibliothèque impériale », *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, 2^e série, t. 3, 1854, p. 337-484, p. 402. Cela pourrait être un achat tardif, Montbertaut ayant énormément investi autour d'Arras dans les dernières années de sa vie.
- 211.** Le duc estimait dans sa lettre de commission qu'il était plus utile à Arras qu'à Douai où il « nous porra mieulx servir mesmement par le moyen de ses amis en fait de recepte que ailleurs ». ADN, B 13893, f° 1.
- 212.** Un Nicolas Robaut est receveur du sire de Fouquières Willaume de la Cambre, bouteiller du comte de Flandre, au 14 janvier 1369. ADPdC, A 733. Fouquières-les-Lens est à 21 km au nord d'Arras.

213. Jean Robaut reçoit en 1378 des paiements pour les dépenses d'hôtel de la comtesse Marguerite. ADPdC, A 768.
214. Derville, Alain, « La population du Nord... », *op. cit.*, p. 89-93.
215. Nombreuses quittances d'Aléaume en 1442-1446, où il est qualifié d'échevin. ADN, B 1977 et 1993.
216. Attesté le 28 janvier 1475. De Pas, Justin, *Cartulaire de la chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde près Saint-Omer*, Saint-Omer, 1905.
217. ADN, B 13890.
218. Il fut commis le 21 janvier 1397. ADN, B 1598, f° 67v.
219. Attesté en mars 1372. ADPdC, A 752.
220. Il est au 12 juillet 1381 receveur d'Avesnes et Aubigny. ADPdC, A 782.
221. ADN, B 13893.
222. Au 9 septembre 1405. Cumont, Georges, « Mélanges numismatiques. Règne de Jeanne de Brabant », *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, t. 10, 1902, p. 197-246, p. 240.
223. En 1418 notamment. ADN, B 20097, n° 20696.
224. Attesté à la toussaint 1361 comme « cleric du receveur ». ADN, B 15774. Il est aussi cleric du bailliage et procureur établi aux bailliages de Saint Omer Aire Tournehem La Montoire et Éperlecques pour 12 livres par an. ADN, B 15775. Nicaise Cuvelier, cleric du receveur, cleric du bailliage, puis procureur du bailliage, obtient des terres en rente héritable à la suite de confiscations au pays de Langle, notamment 34 mesures de terre en 3 pièces à Sainte-Marie-Kerque. ADN, B 15801.
225. Ce qui s'avéra peu profitable du fait des destructions anglaises. Voir le compte de 1371. ADN, B 15800.
226. Lettre ducale du 14 décembre 1426. ADN, B 1603, f° 83v.
227. Même si les montants sont très inégaux : Montbertaut fournit pour 117 livres, notamment pour des livraisons de hareng, Depouillettes avance 192 livres, Jean Sacquespée seulement 10 sous. Robaut, alors en exercice, apporte du foin, du vin, de l'avoine, dont il est probablement marchand ou producteur. Tous seront remboursés par la ville au nom du prince. ADN, B 1601, f° 74-75.
228. Il écrit aux gens des comptes pour les informer « que de present, messeigneurs de le loy de ceste ville [la lettre est datée de Saint-Omer] m'ont baillié charge pour le fait de l'argenterie de laquelle par le consent et ottroy de monseigneur le duc j'ay accepté l'office de clergie et a l'office de la dicte recepte a pourveu d'un nommé Jehan de Lattre en me deschargeant d'icellui ». 24 juillet 1412. ADN, B 17614.
229. ADN, B 15821.
230. ADN, B 15892, dernier compte de Pierre Dessinges et compte de ses biens par Clay Dessinges « par bénéfice d'inventaire ».
231. *Ibid.*
232. « A païé ledit Clay a sire Nicole de Le Ruelle prestre auquel estoit deu pour avoir chelebré XXIII messes de l'ordonnance du dit feu et en son vivant, comme il appert par sa lettre cy rendue la somme de XLVIII s ». *Ibid.*
233. ADPdC, A 1006, n° 15.
234. C'est le cas du receveur général d'Arras, dont le queux vient organiser un repas pour les officiers de la comtesse à Arras, le 5 janvier 1362. ADPdC, A 700, 10.
235. Le receveur général de Flandre fit cuisiner en 1393 un des deux dîners pour les officiers comptables du vieux domaine réunis à Lille pour la tenue de la *Renenghe*, session d'examen des comptes domaniaux. Son queux s'appelait Copin. ADN, B 1854, n° 51125.
236. Arras 5 juin 1370. ADCO, B 485, f° 23-24.
237. Offenstadt, Nicolas, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, 2006, p. 369.

238. En avril 1368 par exemple, mais en fait pour de nombreuses livrées de l'hôtel. ADPdC, A 729.
239. ADN, B 13882.
240. Santamaria, Jean-Baptiste, « Ruptures politiques... », *op. cit.*
241. C'est le cas par exemple de Jean de Pressy en 1405-1406. Ce dossier mériterait une étude plus systématique.
242. Le 9 février 1436 le duc mande les gens des comptes de charger les comptes des receveurs d'Artois du droit féodal de chambellage qu'ils doivent percevoir au profit du 1er chambellan, Antoine de Croÿ, droits qui n'avaient pas été perçus depuis son avènement. ADN, B 1605, f° 23.
243. Les biens d'Agnès Beters, morte en l'hôtel de Baudouin Le Fèvre, bourgeois de Saint-Omer avaient été saisis selon le prévôt « contre l'usage et la loy », et le receveur condamné à 60 livres d'amendes, avant que les maire et échevins ne retirent leur plainte, et finissent par s'excuser contre une lettre de non préjudice. ADCO, B 485, bis, f° 54.
244. ADCO, B 485 bis, 50. 1er janvier 1473. La mencaudée est évaluée à 0,4291 ha à Arras.
245. Le 26 février 1415. Sornay, Janine, « Ignaucourt. Une donation embarrassante », *Revue du Nord*, hors-série, collection Histoire n° 3, 1987, p. 103-107. Il fut aussi envoyé avec le procureur d'Artois mener une enquête sur la valeur de Loyevaque donnée au receveur de Bapaume Jean de Dienat. Lettre ducale du 16 juillet 1416. ADN, B 1601, f° 133.
246. ADPdC, A 714.
247. Viennent ensuite Béthune (1131), Hesdin (1048), Aire (535), puis Lens, Bapaume, Théroouanne, Saint Pol entre 180 et 127 francs, la cité d'Arras (133) et Lillers (32). AMSO, BB 55.5.
248. ADN, B 17619. Saint-Omer, le 10 mars 1415.
249. « Le receveur a requis que le ville s'oblige a paier les sommes par les années dessus declaires envers ceulx a qui elles appartiennent, a reprendre par messeigneurs sur le quart et pour ce que avons mandé de XVI^e livres parisis de prest fait piecha a monseigneur a recouvrer sur ledit quart, lequel sera acquittié en ceste annee ». AMSO, BB 55.5.
250. ADN, B 1601, f° 74-75.
251. ADN, B 15892.
252. Lettre adressée à maître Jean de France, conseiller ducal, et menée à Saint-Omer par Jean Sacquespée, datée de Lille, le 9 juin 1425. AMSO, BB 55.5.
253. Il recevait des dons de vin également à Lille. Comme trésorier de France, il fut ainsi honoré 5 fois pour la seule année 1401. Archives municipales de Lille, n° 17138, f° 32-33.
254. Mission mentionnée dans une lettre ducale du 5 novembre 1437. AMSO, BB, 55.5.
255. ADN, B 17608.
256. Voir une liste de drapiers et tapissiers arrageois fournissant l'hôtel en 1394. ADN, B 1500.
257. Cardevaque Adolphe de, *Histoire de l'administration municipale de la ville d'Arras depuis l'origine de la commune jusqu'à nos jours*, Arras, 1879, p. 71-73.
258. A Arras, leur profil est celui d'une famille enrichie par le foncier, la pierre puis le drap, comme bien d'autres, depuis le XII^e-XIII^e siècle. Lestocquoy Jean, *Histoire de la Flandre et de l'Artois*, Paris, 1949, p. 112.
259. « Registre mémorial... », *op. cit.*, p. 264.
260. Servins d'Héricourt, Achmet Marie, « Armorial des mayeurs d'Arras », *Revue d'histoire nobiliaire et d'archéologie héraldique*, nouvelle série, t. 4, 1868, p. 289-301.
261. *Ibid.*
262. ADN, B 1878, n° 50.
263. Pour 769 lb 10 s 8 d. ADN, B 1878, f° 105.
264. ADN, B 1878, f° 68.
265. *Ibid.*, f° 50.
266. Mentionné dans le compte de la recette générale pour une lettre du 8 août 1408. ADCO, B 1554, f° 35. 2e compte de Jean de Pressy.
267. Destitution datée du 14 mai 1410. ADN, B 1600, f° 116v.

268. Première mention du 10 mars 1411. ADCO, B 1562, f° 10v. En 1423 il doit rendre son 13e compte. ADCO, B 486. En 1428-1430 il est encore en fonction. ADPdc, A 812.
269. Lettres du 10 mai 1413. ADN, B 1894 bis, f° 55v.
270. ADN, B 13885.
271. Les gages de Jean Robaut furent alors réduits à 40 livres du fait de la séparation des recettes d'Arras et de Bapaume. ADN, B 13893.
272. Ainsi en 1360. ADN, B 15770.
273. C'est ce que percevait Hue Coquillan en 1391, 1392 et 1393. ADN, B 15832 et suivants.
274. En 1410-1411. ADN, B 15861.
275. ADN, B 15770.
276. 500 francs pour les bons services de Pierre de Montbertaut en tant que maître de la chambre aux deniers, le 17 février 1394. ADCO, B 1500, f° 76v.
277. Pour Gilles du Bilke. Don d'une 1/2 mesure de bois à Gilles du Bilke le 7 novembre 1372. ADN, B 15807.
278. Alard Dane reçoit un don de 20 francs de bois, le 28 janvier 1381. ADN, B 15821.
279. ADN, B 4895.
280. Mattéoni, Olivier, « Office, pouvoir ducal et société politique dans la principauté bourbonnaise à la fin du Moyen Âge », *Le duché de Bourbon, des origines au connétable. Actes du colloque des 5 et 6 octobre 2000 organisé par le Musée Anne de Beaujeu de Moulins, l'Université Paris IV - Sorbonne et l'École nationale des chartes*, Moulins-Saint-Pourçain, 2001, p. 35-46.
281. C'est le cas de Willaume de Wailly, Jean du Fresnoy, Hue Coquillan...
282. Ce fut le cas de Willaume de Wailly, entre 1351 et 1365, date à laquelle il fut remplacé à Aire par Pierre du Chocquel. ADPdc, A 792.
283. En 1398 Hue Coquillan, receveur de Saint-Omer, envoie à la Chambre des comptes de Lille « men lieutenant d'Ayre a tous les comptes d'icelle ville pour les affiner ». ADN, B 18822, n° 23312.
284. Après la mort de la châtelaine Béatrix de Gavre (antérieure au 12 décembre 1363). Giry, Arthur, « Les châtelains de Saint-Omer... », *op. cit.*, p. 114. AMSO, AB VIII, n° 11.
285. Après arrêt du Parlement de laisser la comtesse en décider. AMSO, AB VIII, n° 15.
286. « auquel madame a baillié toute la charge et garde dudit chastel d'Esperlecque a sa mission et a ses fortunes et perilz ». ADN, B 15797.
287. ADPdc, A 749.
288. Au 20 février 1378. ADPdc, A 768.
289. Jean le Verrier cumule les trois recettes en 1371. ADPdc, A 98. En 1401-1405 Robaut tient Arras, Avesnes, Aubigny, Quiéry et le gavène d'Arras. ADN, B 13895.
290. Pierre de Montbertaut cumule Arras, Avenes et Aubigny avec Bapaume. ADN, B 1102. Jean Despouillettes cumule Avesnes, Aubigny, Quiéry, la châteltenie d'Arras et la recette de Bapaume. ADPdc, A 92.
291. ADN, B 1843. Il est commis le 24 novembre 1385 en remplacement de Jehan Lenot, écuyer.
292. Berland, Florence, *La cour de Bourgogne à Paris, 1363-1422*, thèse soutenue à l'université Lille-3 sous la direction de Bertrand Schnerb, 2011, p. 115. Il fut commis en 1397 mais dut résigner immédiatement contre une pension de 100 francs en or.
293. Il y est mentionné du 13 juin 1426 au 8 mai 1427. *Ibid.*, p. 125.
294. ADN, B 13895 et 13903.
295. ADN, B 13895.
296. ADPdc, H 856.
297. Avant le 20 septembre 1422. ADN, B 4022, f° 44. Cette terre avait été confisquée sur Jean de Bourbon puis donnée le 31 juillet 1422 au seigneur de Roubaix, don qui devint effectif le 29 septembre 1422. ADN, B 1602, f° 180-181.
298. ADN, B 13897, f° 65 et B 13909, f° 55v.

299. Bautier, Robert-Henri, Sornay, Janine, *Les sources de l'histoire économique et sociale du moyen âge, II, Les États de la maison de Bourgogne. Archives des principautés territoriales*, t. 1, Paris, 1984, p. 314 et 337.
300. ADN, B 1602, f° 181. Lettre du 22 juillet 1422.
301. Receveur de « Carency, Bucquoy, Aubigny, Duisans etc. ». 12 février 1395. ADN, B 932.
302. Sommé, Monique, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Lille, 1998, p. 129 et 146.
303. La seigneurie d'Aubigny rapportait 78 livres parisis royales par an en 1431-1432. *Ibid.*, p. 172.
304. Du 25 juin 1452 au 24 juin 1453. ADN, B 13927.
305. En janvier 1390 Charles VI l'autorisa à jouir de la recette d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny et de la collecte des compositions (paiement fixe accordé en échange d'une exemption des aides) en Artois, Boulonnais et comté de Saint-Pol qui lui avaient été données précédemment. ADN, B 933.
306. Jean sans Peur tenta de s'opposer à ce que ses baillis servissent également des seigneurs locaux en Flandre, sans grand succès. Santamaria, Jean-Baptiste, *La Chambre des comptes...*, op. cit., p. 326.
307. En 1452-1453 et l'année suivante, il est payé 16 livres pour l'usage de ses « greniers et celliers » au gaule de Beaumetz, encore 60 sous pour d'autres céréales au gaule de Barry, enfin 10 livres et 11 sous pour avoir mené de Barry à Arras les céréales. ADN, B 13927-13928.
308. ADCO, B 485 bis, f° 49-51. Le procès eut lieu en janvier 1373.
309. Notamment la mesure de « l'hôtel du chat sauvage ».
310. « Mémoires baillees contre Willaume de Wailli plus a plain contenues en un roole envoie par devers le conseil ». Non datée, mais le second rouleau indique que Willaume n'est alors plus receveur mais bailli de Saint-Omer, soit entre le 12 décembre 1370 et le 23 juillet 1372. ADPDC, A 987, n° 1 et 2.
311. En 1360, il fit envoyer le maître des moulins de Saint-Bertin, un charpentier, pour acheter une pierre à moulin pour répondre aux demandes du receveur de Hesdin. ADPDC, A 738.
312. APDC, A 987, n° 2.
313. La clôture datée du 22 janvier 1372 explique clairement le lien entre l'obtention de la grâce et ce paiement doublé d'un abandon d'une dette sur le trésor comtal. ADN, B 15801. Wailly remit une lettre d'obligation de 500 francs avant de verser la somme au receveur d'Artois entre Ascension et Toussaint 1372. ADN, B 15801.
314. 24 août 1371. ADCO, B 485 bis, f° 19.
315. ADN, B 17608. Amende payée. ADN, B 3331.2.
316. ADN, B 15854.
317. ADPDC, A 111.
318. ADN, B 1881.
319. ADN, B 17684.
320. ADN, B 15892, dernier compte de Pierre Dessinges, en 1441-1442. En fin : compte de la succession de Pierre Dessinges et inventaire de son mobilier en 1445.
321. ADCO, B 485 bis, f° 19. Lettre du 24 août 1371.
322. ADCO, B 485.
323. Paris, 27 décembre 1367. ADCO, B 401, f° 106. Les comptes, dont le dernier exercice allait de la Toussaint 1356 à la Chandeleur 1357, n'avaient tout bonnement pas été clos, et leurs totaux n'avaient pas été établis ; on en conserve cependant des formes inachevées. Bautier Robert, Sornay, Janine, *Les sources de l'histoire...*, op. cit., p 288.
324. Il semble se rétablir en Normandie : Conches, donnée par Charles le Mauvais à Jean de Grailly, se voit amputée par ce dernier de Quincarnon, qui est donnée en 1368 à Gérard Mausergent, bailli de Conches et d'Evreux, pour ses services rendus, et en raison de l'état déplorable du fief de Quincarnon ravagé par les guerres. Devenu seigneur de Quincarnon, il cède

le fief à ses fils, Guérardin et Charlot Mausergent qui obtiennent de Charles V et VI les lettres pour récupérer Quincarnon, mais Charles le Mauvais s'y oppose. Ils finissent par obtenir la terre des Anglais en 1419, ce qui leur vaut par la suite d'en être dépossédé par Charles VII. Charpillon, Louis-Étienne, *Dictionnaire historique, géographique, statistique de toutes les communes de l'Eure*, t. 1, Les Andelys, 1868, p. 781.

325. Jacob, Paul Lacroix éd., *Les cent nouvelles nouvelles*, Paris, 1858, p. 31.

326. « vous tenies qu'il heust du linge bel et bon, vraiment madame, n'en avoit ». ADPDC, A 1006, n° 15.

327. Il détient 7 mesures de terres achetées en 1379 à Baudin de le Court, à Audincthun, à 20 km au sud-ouest de Saint-Omer. ADN, B 16053.

328. À côté de celui de sire Jean Lescot attesté en 1383. De Pas, Justin, « Saint-Omer. Vieilles rues... », *op. cit.*, p. 29-30.

329. *Ibid.*, p. 199.

330. Indéterminé : on trouve bien une terre de Vaulx à Auxi-le-Château près de Saint-Pol ou Vaulx près de Croisilles, mais tous deux sont à 80 et 60 km.

331. 1391-1392. ADN, B 15836. Il percevait également une rente de 40 sous parisis pour « droiture de son estocage de le porte boulizienne durant la dite feste (franque feste) », attestée par une mention tardive, en 1417-1418, des extraits des comptes des argentiers de la ville de Saint-Omer. Pagart d'Hermansart, Albert, « Les argentiers de la ville de Saint-Omer », MSAM, n° 27, 1901-1902, p. 271-468, p. 381 et 403-404.

332. Ces 90 mesures de terres d'un homme exécuté à Saint Omer, « Sandre Le Hre » sont baillées à rente héritable, soit 13 livres 10 sous l'an, puis données à Wailly en héritage, en un fief tenu de la comtesse contre 100 sous et 1 denier de rente. Il est ensuite déchargé de payer la rente, mais en échange a dû céder des rentes dans la ville de Saint-Omer (8 livres 9 sous 11 deniers), rentes modestes assises sur sept maisons et une chambre (dont une sur la maison de Rasse d'Averhout, rue Saint Bertin, près de la maison de madame d'Averhout). ADN, B 15790. Chandeleur-Ascension 1367. Voir aussi l'arrentement par la comtesse de diverses terres situées au pays de Langle. ADN, B 1605, 90v.

333. Achat d'un fief à Robert d'Olehain, chevalier, de Northoud, fief tenu de sa femme. ADN, B 16053.

334. Attesté en 1364. Il détient un pré à Moulle (nord-ouest de Saint-Omer, au sud d'Éperlecques). On trouve également mention d'une terre « tenant au pré Willaume de Wailly », gisant à Moulle ADN, B 15881.

335. Il prêta serment en 1361 au duc de Bourgogne Philippe de Rouvres pour ces fiefs à Saint-Omer. ADCO, B 401, f° 61.

336. *Ibid.*

337. ADN, B 16053.

338. Sans doute la seigneurie de Marconne-lès-Hesdin, à 4 km au nord-est du vieil Hesdin et du parc. Attesté le 9 juin 1361. ADPDC, A 741.

339. ADN, B 16053.

340. « Le maison ou demouroient lesdits feux et ou ilz alerent de vie a trespas, qui soloient estre deux manoirs, l'un nommé le serpent, et l'autre li raynouart seans en le rue Saint Bertin, au lez nort aboutant oest a Guilbert Bollart et west a l'ostel du cocquelet, et par derriere a maistre Jacques de Muissem ». ADN, B 15892.

341. Au coin de la rue Jacques Huelle, deux maisons devant 28 sous de rente.

342. « Le grant gardin et maison de l'esquequier estans ou brule au lez oest tenant d'un costé a maistre Anthoine de Wissoc vers nort et vers zut a Jehan Caulin, et par derriere a le riviere », à 4 livres de rente foncière due aux héritiers de Jean de Lomprey, et 10 aux religieuses de Blendecques.

- 343.** « A Jacques Craye seigneur de Halines, pour les reliefz et cambellaiges d'un fief estant a Hallines et tenu dudit Jacques comme il appert oudit inventoire XI lb parisis qui valent XII lb XVI s VII d. » *Ibid.*, f° 3v. Le droit de relief montait aux alentours du 1/10^e denier au bailliage d'Arras. ADPdc, 29 H 14.
- 344.** Du moins si on estime que tel était l'usage de la « cayne de fer a puich » trouvée dans la cuisine.
- 345.** Thème présent dans l'enluminure, remontant aux années 1380-1390. Cf. BNF fr. 400. Gros, Gérard, *Ave Vierge Marie. Étude sur les prières mariales en vers français (XII^e-XV^e siècles)*, Lyon, 2004, p. 21.
- 346.** A peine restait-il la « courtinette de miror », pièce encadrant probablement le miroir lui-même, disparu au moment de l'inventaire (comme bien des choses sans doute).
- 347.** Mortier de fer, petit chaudron, pots de cuivre, une *quiquandaine*, sorte de grand vase, deux lavoirs, un bassin de barbier, un couteau de cuisine, 1 bassin « a caffer lictz », c'est-à-dire à chauffer les lits (une bouillotte ?), et bien d'autres chaudrons, un grand poêle, des grils, des pintes...
- 348.** La consommation de bières hollandaises et allemandes remonte au moins aux années 1350. À Saint-Omer, où l'on n'est pas loin des 200 litres de bière par an et par habitant, elles restent minoritaires : pour 34000 hectolitres par an de bière locale, on en compte 1500 de bières étrangères en 1477.... Pétilion, Claude, *Économie, politique...*, *op. cit.*, annexes, p. 34 et 40-42.
- 349.** Outre le lit à traversin et le châlit, une huchette, une *cayere* à dos ou chaise à dossier, d'autres bancs et chaises...
- 350.** Table, huche, chaise, lit à traversin, buffet, banquettes, passet (tabouret)...
- 351.** « 1 pieche de toille servans aux baigneries ».
- 352.** « Truquaise » ou truquoise signifie tenaille.
- 353.** Jacob, Paul Lacroix éd., *Les cent nouvelles nouvelles*, *op. cit.*, p. 32.
- 354.** On trouvait également 2 selles dans la chambre du dessus, et un « drienoeet », objet non identifié.
- 355.** « Rentes dues par les maisons, jardins et terres soumises à la juridiction des échevins de la ville d'Arras », f° 73, 108 et 145. Avec deux maisons dans la rue des Corbilliers à Arras, une maison à l'angle de la rue Saint-Étienne, une maison de la paroisse Notre-Dame en la Cité, on peut parler d'une certaine emprise.
- 356.** ADN, B 13927 (1452-1453) et B 13828 (1453-1454). Il loue ses « greniers et celliers » pour rentrer les avoines des gaules de Beaumetz afin de les stocker pour le prince, pour 16 livres tournois par an. Il loue encore pour 60 sous un grenier pour d'autres céréales au gaule de Barry, auxquels s'ajoutent 10 lb 11 s tournois pour avoir amené de Barry à Arras par char. En tout il est impliqué cette année dans le stockage de 20 mencaudées (environ 4000 litres) d'avoines à Beaumetz, 4 à Barry.
- 357.** Il tient à ferme un bien à Feuchy en 1420. ADPdc, H 860. Il signe une reconnaissance en 1416 pour avoir pris en arrentement de Saint-Vaast d'Arras 58 mencaudées de terre, à 16 deniers par mencaudée. Une partie de ces biens tiennent à la terre de Jacquemart Poutrequin, mayeur de Feuchy. ADPdc, H 1541. Nouvelle reconnaissance en 1419 pour l'arrentement aux mêmes conditions de 7 mencaudées entre Monchy-le-Preux et le bois de Mofflaines. ADPdc, H 1541.
- 358.** En 1419 il possède une maison au petit échevinage de Méaulens (Démencourt), et est condamné par l'officialité d'Arras pour ne pas avoir payé deux chapons vifs au titre des dîmes qui lui avaient été arrentées. ADPdc, H 1463. En 1431, le dénombrement par Isabelle de Ghistelles de la baronnie de Boves et de la mairie de Méaulens, fait apparaître parmi ses tenanciers Jean Robaut seigneur de Frévin. ADPdc, H 2048. On mentionne le 27 juillet 1433 la vente devant le lieutenant du mayeur de Feuchy Michel le Franchomme, et de plusieurs échevins, par Jean Robaut, receveur d'Arras, et Aelis de Bermicourt, sa femme, à Isabelle de Ghistelles, dame de Neuville-Vilasse, Alennes et Boves, veuve de Guillaume de Bonnières, gouverneur d'Arras et en

premières noces de Hue, seigneur de Neuville-Vilasse, de 137 mencaudées de terre. ADPdc, H 1524. Enfin la vente d'un fief sis à Feuchy est datée du 12 décembre 1433. *Inventaire des sceaux de l'Artois...*, *op. cit.*, p. 65.

359. Il est appelé seigneur de Frévin dans un dénombrement de 1431 des biens d'Isabelle de Ghisteltes, baronne de Boves et détentrice de la mairie de Méaulens. ADPdc, H 2048.

360. Les seigneurs de Frévin, attestés au XII^e siècle, avaient transmis cette terre à Robert Regnard, seigneur de Frévin, écuyer, homme du château d'Aubigny, avant 1326. Les Bernemicourt en ont hérité aux XV^e-XVI^e siècle ; or ce sont les descendants de Robaut. *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais. Saint-Pol*, t. 1, Arras, 1879, p. 88.

361. Il acquiert une maison entre 1382 et 1388, date à laquelle elle a été revendue. La maison située ruelle du Vert Écu lui appartient ainsi qu'à son épouse. Elle avait été achetée à Jean Thibaut le Jeune et sa femme Isabelle de Cagnicourt. « Rentes dues par les maisons, jardins et terres... », *op. cit.*, p. 58.

362. Son gendre Masse Charenton possédait encore la maison attenante par l'arrière en 1436. Morel, Edmond, *Plan d'Arras-ville...*, *op. cit.*, p. 58.

363. ADN, B 1601, f^o 45.

364. 23 avril 1409 : commission du lieutenant du bailli d'Amiens pour rétablir le droit des échevins d'Arras touchant le cours du Crinchon, Pierre de Montbertaut et autres ayant fait un fossé autour des prés dits du vidame de Chartres et démolit les digues retenant les eaux pour pouvoir, en cas de nécessité remplir les fossés de la forteresse à Haiserue, et pour faire enlever ce qui a été fait. AMA, FF 317. 3 septembre 1409 : transaction entre l'échevinage et Pierre de Montbertaut. *Ibid.*

365. ADN, B 16053.

366. Il est appelé le 26 mai « ad present seigneur et possesseur des dites villes, terres, chastel de Willerval, de Wagonville et de Flers », terres ayant jadis appartenu à feu monseigneur de Willerval, mais il ne les tient qu'en viager, profitant probablement des déboires financiers des Willerval. De Ternas, Amédée et Brassart, Félix, *Recherches historiques sur Flers-en-Escrebieu lez-Douai*, Douai, 1873, p. 22. Willerval, à 12 km au nord d'Arras, est en Artois. Wagonville et Flers-en-Escrebieu à quelques kilomètres au nord de Douai, sont en Flandre.

367. Cette mainmise est évidemment levée, ce qui n'est guère surprenant pour un homme au sommet des finances royales. ADPdc, H 1717.

368. Bozollo, Carla et Loyau, Hélène, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, 2 volumes, 3 tomes, Paris, 1982-1992, t. 2 et 3, p. 223.

369. ADPdc, H 1168.

370. ADPdc, H 1162.

371. *Ibid.*, mention en 1417. Il s'agit d'un village près des faubourgs, dit La Vigne-en-Pugnel, près de la porte de Bronnes, où on trouvait des vignes et des tavernes, près du couvent des Capucins. Cardevaque, Adolphe de et Terninck, Auguste, *L'abbaye de Saint-Vaast, monographie historique*, Arras, 1865, p. 126.

372. Le 3 avril 1399. Berland, Florence, *La cour de Bourgogne...*, *op. cit.*, p. 146.

373. Une part d'un groupe de 5 maisons situées aux rues de Nesle, Saint-Honoré et des Etuves, vendue à Guillaume Sanguin, et deux maisons à l'angle nord de la rue traversaine et de la rue des Prouvaires appartenant à Jean Durant médecin ducal. *Ibid.*, p. 146.

374. En particulier lorsqu'il fut commis trésorier entre 1397 et 1399, et qu'il dut s'absenter longtemps. Il ne fut présent que 16 jours à Arras en 1398. *Ibid.*, p. 295.

375. Paiement du 2 février 1406, lors du départ du duc depuis Paris vers le Brabant. ADN, B 1878, f^o 115v.

376. La descendance étant mieux acceptée. Leguil, Matthieu, « Officier, marchand... », *op. cit.*

377. ADPdc, A 751.

- 378.** Fief attesté en 1379, gisant à Monnecove venu à Jacquemine de Monnecove sa femme, elle-même le tenant de Philippot de Monnecove son père. ADN, B 16053. En 1389, il vend un fief à Aléaume de Lomprey. Toujours en vie en 1405, il tient alors plusieurs fiefs. ADN, B 16053.
- 379.** BN, Clairambault 81, n° 202. Les deux autres sont Mikiel Le Broc et Baudin du Pont.
- 380.** A Bayenghen-lez-Éperlecques. De Pas, Justin, *Notes pour servir à la statistique féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de Saint-Omer*, Saint-Omer, 1924-1936, 4 volumes, t. 2, p. 506. On trouve dans la mouvance de la châtellenie de Tournehem, le fief de Bayenghen ou Bainghen. Les terriers de la châtellenie signalent aux environs les Northoult. De Rosny, « L'ancien terrier de Tournehem », *Bulletin historique trimestriel de la Société des Antiquaires de Morinie*, vol. 5, 1872-1876, p. 153-157.
- 381.** En 1425, le fils de Jean de Wailly, petit-fils de Willaume de Wailly détient un fief à Monnecove et Ausque consistant en une terre venue de damoiselle Jacquemine de Monnecove sa mère. ADN, B 16053.
- 382.** Mention le 28 avril 1382. Pagart d'Hermansart, Albert, *Histoire du bailliage...*, *op. cit.*, p. 279-280. AMSO, registre au renouvellement de la loi, H, t. 21, f° 1.
- 383.** 1407, le 9 juillet. Alard Dane, écuyer, et Marie, sa femme, vendent aux chartreux deux mesures et demie et 8 verges de terre à Saubruic (lire Saupuic : Sauperwic ?). De Pas, Justin, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 98.
- 384.** AMSO, AB XI, 2. De Pas, Justin, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 104.
- 385.** 22 janvier 1409, vente d'un 1/3 des 14 mesures de terres gisant à Nortquelmes, et 5 mesures et 19 verges à Longuenesse, pour 160 francs, 33 gros le franc. De Pas, Justin, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 101.
- 386.** Aléaume de Lomprey, receveur de Saint-Omer, est son gendre. Il l'a choisi au 1er janvier 1442. ADN, B 15892. Il est envoyé avec Jacques Mousse à Lille rendre les comptes de son beau-père, qui l'envoie aussi vers Béthune, Lille, Tournai et Arras vendre des rentes viagères sur la ville, jusque 2000 livres, en 20 jours.
- 387.** Clays Dessinges, son fils, reçoit un fief de son père en avancement de son mariage en 1441. ADN, B 16053. En tant qu'héritier, il rend le dernier compte du receveur le 2 septembre 1455. ADN, B 15892.
- 388.** Il tient le compte de la recette et dépense du reliquaire pour décorer le chef de Saint-Omer en 1463. Vallet de Viriville, « Essai sur les archives historiques du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Omer », *MSAM*, 6, 1841-1843, p. I-LXXXVIII, p. L.
- 389.** En avril et mai 1368. ADN, B 15794.
- 390.** Elle est traitée de putain et ribaude, et se voit menacée d'être battue. ADPdC, A 987.
- 391.** Cf. note 381.
- 392.** ADPdC, A 799.
- 393.** Extraits des dépenses de 1436-1437. Pagart d'Hermansart, Albert, « Les argentiers de la ville... », *op. cit.*, p. 388.
- 394.** Lettre du 10 août 1415 relative aux comptes de son père. ADN, B 17619. Il est qualifié de chantre dans une quittance de 1440-1441. ADN, B 1971.
- 395.** Pagart d'Hermansart, Albert, *Les officiers de ville attachés à l'ancienne administration municipale de Saint-Omer*, Saint-Omer, 1902, p. 126.
- 396.** ADCO, B 488. C'est là qu'on va le chercher pour payer les dettes de son père.
- 397.** ADN, B 1989.
- 398.** Gil, Marc et Nys, Ludovic, *Saint-Omer gothique...*, *op. cit.*, p. 163 et 237.
- 399.** De Pas, Justin, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 161, 165 et 196.
- 400.** Il rend compte de l'exercice 1408-1409 le 10 mars 1410. ADN, B 13900. En 1412-1413 il reçoit 25 francs sur la recette de Saint-Omer pour son mariage, par lettre de Robert de Bailleux. ADN, B 15863.

401. Pierre d'Arras, dit l'Artisien, légitimé le 7 novembre 1422, fils de feu Jean d'Arras et Péronne l'Artisienne. ADN, B 1602, f° 192v.
402. Portier du château de Bapaume en juillet 1397, et mayeur de Rémy au 20 avril 1399, ADN B 1861 et B 1865.
403. Schnerb, Bertrand, *Jean sans Peur...*, *op. cit.*, p. 329. Sa seigneurie serait le Mesnil-d'Ablain, près de Vimy en Artois.
404. Attesté en 1417. ADN, B 1811.
405. Mollat, Michel éd., *Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420*, Paris, 1966-1976, 6 vol., t. 5 parties 2 et 3 (recette générale de Flandre), p. 695.
406. Gobert et Jean Despouillettes délivrent en commun des quittances de paiement pour l'administration du comté de Saint-Pol et le procès des héritiers devant l'élu de Liège en 1418. ADN, B 1909.
407. Reiffenberg, Frédéric Auguste Ferdinand Thomas de, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, Bruxelles, 1844-1848, 8 vol., t. 8, p. 549.
408. La lettre du comte de Charolais n'est pas datée, mais est classée au milieu d'une liasse de cette année. Elle ne peut en tout cas être écrite au plus tard qu'en 1419. ADN, B 17624.
409. Santamaria, Jean-Baptiste, « Les bâtards à la Chambre des comptes de Lille : autour du cas de Denis de Pacy », Bousmar, Éric, Marchandise, Alain, Schnerb, Bertrand éd., *La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII^e au début du XV^e siècle*, *Revue du Nord*, Hors-série Histoire n° 31, 2015, p. 113-138.
410. Feuchère, Pierre, « La bourgeoisie lilloise au Moyen Âge », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 4^e année, n° 4, 1949, p. 421-430, p. 422.
411. ADN, B 4080, f° 60.
412. Feuchère, Pierre, « La bourgeoisie lilloise... », *op. cit.*, p. 428.
413. Il dépose à Tournai des monnaies d'Allemagne et de Flandre en 1395. ADN, B 1882, n° 23290.
414. Cockshaw, Pierre, *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1384-1477)*, Courtrai-Heule, 1982, p. 203. Il avait en fait reçu dès le 4 décembre 1428 du duc l'assurance de succéder à son père dans l'office. Le Glay, André Joseph, « Mémoire sur les actes relatifs à l'Artois qui reposent aux archives du département du Nord », *MSAM*, t. 4, 1837-1838, p. 19-31.
415. Par un mandement du 4 janvier 1417. ADN, B 1909, n° 54209.
416. Elle épouse Jean de Rullecourt (localité à 25 km à l'ouest d'Arras, peu après Avesnes-le-Comte) chevalier. ADN, B 1908, mention du 19 avril 1418. Elle est déjà morte à la date du 25 mai 1426. ADN, B 31, f° 15.
417. Ainsi appelé par le duc le 5 octobre 1414. ADN, B 1601 f° 45.
418. Colart de Montbertaut, chevalier mort à Azincourt est signalé dans la liste de Monstrelet. Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, Douët-d'Arcq, Louis éd., Paris, 1857-1862, 6 vol, t. 3, p. 348-352.
419. Il est appelé ainsi en 1411 dans un acte du bailli héréditaire de Saint-Vaast au pays de Lalleu. ADPdC, H 1779.
420. Louise, Th. et Auger, E., « La ville franche et prévôté d'Haspres (692-1794) », première partie, *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. 10, 1870, p. 75-188, p. 148.
421. Vente du 5 octobre 1414. ADN, B 1601.45.
422. ADN, B 31, f° 15.
423. En 1436-1438. Morel, Edmond, *Plan d'Arras-ville...*, *op. cit.*, p. 49.
424. Il est appelé Macio Charenton, « clerc de Pierre de Montbertaut » en 1408-1409. ADCO, B 1556, f° 69.
425. En 1418, sans doute jusqu'à ce qu'il devienne clerc des comptes. Mollat, Michel éd., *Comptes généraux de l'État...*, *op. cit.*, vol. 5, n° 1, p. 103.

426. De Vilevault et De Bréquigny éd., *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, volume 10, Paris, 1763, p. 462-463.
427. Jassemin, Henri, *La chambre des comptes de Paris au XV^e siècle*, Paris, 1933, p. 334.
428. Bouquet, Pierre, *Tableau historique, généalogique et chronologique des trois cours souveraines de France*, La Haye, 1772, p. 229.
429. Il est alors en procès avec Paien de Beaufort, chevalier au sujet d'un cens, et donne en garantie une maison arrageoise en la rue dite du bailliage de Quievremont. Morel, Edmond, *Plan d'Arras-ville...*, *op. cit.*, p. 58.
430. *Ibid*
431. Louise, Th. et Auger, E., « La ville franche... », *op. cit.*
432. A Fedamerlepent. Saint-Genois, Joseph de, « Inventaire chronologique des titres de la Flandre à la Chambre des comptes de Lille », dans *Monumens anciens essentiellement utiles à la France...* t. 1, première partie, Lille, 1782, p. DCCCXCXVII.
433. Ils vivaient tous deux en 1427. Anselme, Déchaussé Augustin, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. 7, Paris, 1733, p. 824.
434. Héricourt, Achmet Marie de Servins d', « Armorial des mayeurs d'Arras... », *op. cit.* On rencontre des seigneurs de Boiry Saint Martin en 1559 et un lieutenant-colonel de la cité le 26 novembre 1631.
435. Lettre érigeant la terre d'Honnecourt en marquisat, en faveur de François de Saint-Vaast, Paris, mai 1720. Beauvillé, Victor de, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, t. 2, Paris, 1867, p. 376.

RÉSUMÉS

L'accès aux plus hautes charges financières de l'État bourguignon de plusieurs officiers de finances artésiens invite à préciser la carrière des comptables en charge des recettes domaniales des deux principales villes d'Artois, Arras et Saint-Omer, et à mesurer leur contribution à l'intégration des bourgeoisies locales dans le projet politique des ducs Valois. Comptables recrutés pour leurs compétences, leur entrent et devenant parfois de véritables courtiers du pouvoir, ces officiers du prince témoignent tout d'abord de la continuité des réseaux et profils entre le milieu du XIV^e siècle, et notamment l'époque de Marguerite de France, et l'âge bourguignon. Par ailleurs, les différences frappantes entre les parcours audomarois et arrageois révèlent la pluralité des stratégies : à Saint-Omer, des familles connues ajoutent le service du prince à leur parcours déjà ancré dans les carrières échevinales pour accéder plus rapidement à la noblesse et à une notoriété locale, laissant peu de place aux étrangers. À Arras, les carrières sont souvent le point de départ pour des horizons plus vastes. Dans un cas comme dans l'autre, les gages ne suffisent guère à mesurer l'attrait d'une fonction exigeant des talents multiples. Entre reconnaissance sociale, accès à des réseaux influents et enrichissements frauduleux, le comptable du prince dans la ville ne trompe cependant pas son maître, qui sait récompenser la fidélité de celui qui sait, à l'occasion, l'informer discrètement sur les ressources de ses concitoyens.

The rise of several artesian officers to the top of the financial administration within the Burgundian State, invites us to investigate the career of these accountants, especially those in charge of princely receipts located in the main cities of Artois: Arras and Saint-Omer. Their

contribution to the process of integration of local bourgeoisies into the political project carried by the dukes of Burgundy of the House Valois is clear, but needs to be measured. These accountants were recruited because they were competent and influent and could act as power brokers: as princely officers they embodied the continuity of networks from the mid-fourteenth century, especially during the age of Margaret of France, to the Burgundian age. Furthermore, striking differences between Saint-Omer and Arras reveal the existence of several strategies: in Saint-Omer, well known families choose to serve the prince in addition to a very local career as aldermen, in a way to access more quickly to nobility and local notoriety. This process leaves little room for foreigners. In Arras, local princely careers can commonly be seen as a starting point leading to wider horizons. In both cases, wages can't be considered as the main motivation for these accountants, which show many talents: they contribute to local justice and collect secret information. Social recognition, access to influential networks and illegal incomes. The accountant of the prince can be paid back in many ways, but does not deceive his master: the prince rewards the faithful and the useful more than the earnest. A man of means is a man of value, especially when he can provide discrete information on fiscal capacity of his fellow citizens.

Der Zugang zu den höchsten Ämtern der Finanzverwaltung des burgundischen Staates, der mehreren Finanzbeamten des Artois gelang, läd dazu ein, die Karrieren der Buchhalter zu analysieren, die für die staatlichen Einnahmen der zwei bedeutendsten Städte des Artois verantwortlich waren, Arras und Saint-Omer. Dadurch sollte es möglich sein abzuwägen, in welchem Maße sie zur Integration des lokalen Bürgertums in die politischen Pläne der Herzöge von Valois beigetragen haben. Diese Beamten waren aufgrund ihrer Kompetenzen und ihres Geschicks als Buchhalter eingestellt, und manchmal wurden sie regelrechte Vermittler im Dienste der Macht. Als fürstliche Amtsträger legten sie zunächst ein Zeugnis für die Kontinuität von Personenprofilen und Beziehungsgeflechten zwischen der Mitte des 14. Jahrhunderts und der Zeit der Margarete von Valois und dem burgundischen Zeitalter ab. Außerdem zeigten die deutlichen Unterschiede im Parcours der Vertreter aus Arras und Saint-Omer, welche verschiedene Strategien es gab: In Saint-Omer übernahmen die bekannten Familien den fürstlichen Dienst zusätzlich zu ihrer Laufbahn zum Bürgermeisteramt, um auf diese Weise schneller Zugang zum Adel und zur lokalen Anerkennung zu finden; dadurch blieb für ausländische Kandidaten nur wenig Platz. In Arras sind die Karrieren oft Ausgangspunkt mit ganz verschiedenen Zielen. In beiden Fällen erlaubte der Gewinn kaum, die Attraktivität dieser Funktion abzuwägen, die ganz unterschiedliche Talente erforderte. Es mag dabei um soziale Anerkennung, Zugang zu einflussreichen Netzwerken und betrügerische Bereicherung gegangen sein. Der fürstliche Buchhalter täuschte jedoch nie seinen eigenen Herrn, der die Treue derer zu belohnen wusste, die ihn hin und wieder diskret über die Einkünfte der Mitbürger informiert haben.

El acceso de varios oficiales de hacienda de Artois a los cargos más elevados de la hacienda del Estado de Borgoña invita a precisar la carrera de los responsables de las rentas patrimoniales de las dos ciudades principales de Artois, Arras y Saint-Omer, tomando la medida de su contribución a la integración de las burguesías locales en el proyecto político de los duques de Valois. Seleccionados en función de sus competencias y sus relaciones sociales, convertidos a veces en verdaderos corredores del poder, estos oficiales del príncipe ilustran primero la continuidad de las redes y perfiles sociales entre mediados del siglo XIV (en particular la época de Margarita de Francia) y la época borgoñona. Además, las notorias diferencias entre las trayectorias de Saint-Omer y de Arras revelan la pluralidad de las estrategias: en Saint-Omer, unas familias famosas añaden el servicio del príncipe a una trayectoria marcada por la fuerte presencia en el regimiento, con el fin de acelerar su acceso a la nobleza y a la notoriedad local, dejando poco espacio a los extranjeros. En Arras, las carreras suelen ser el punto de partida de horizontes más

amplios. En ambos casos, el sueldo no es un buen indicio del atractivo de una función que requiere múltiples talentos. Entre reconocimiento social, acceso a redes influyentes y enriquecimiento fraudulento, el responsable del erario del príncipe en la ciudad no engaña, sin embargo, a su amo, quien sabe cómo premiar la fidelidad del que sabe, cuando es oportuno, darle informaciones reservadas sobre la capacidad financiera de sus vecinos.

INDEX

Palabras claves : administracion, Artois, Borgoña, contabilidad, hacienda, oficiales

Mots-clés : administration, Artois, Bourgogne, comptabilité, finances, officiers

Schlüsselwörter : Artesien (Artois), Buchführung, Burgund, finanzen, offizieren, verwaltung

Keywords : accounting, administration, Artois, Burgundy, finances, officers

AUTEUR

JEAN-BAPTISTE SANTAMARIA